

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2224 - 18 mars 2011 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Catastrophe nucléaire au Japon

Le capitalisme, système irresponsable



p 3 et 8

SOMMAIRE

Leur société

- p 4 ■ Encore une loi anti-immigrés
- Marine Le Pen en campagne
- le FN et les syndicats à l'encontre de la solidarité ouvrière
- p 5 ■ Les gesticulations sécuritaires de Sarkozy
- Augmentation du prix des carburants
- Prothèses dentaires : les tarifs resteront opaques
- p 6 ■ Pour l'augmentation des salaires et des pensions
- p 16 ■ Il faut interdire les expulsions locatives
- Le procès de l'incendie du boulevard Vincent-Auriol

Enseignement :

- p 7 ■ Contre la casse de l'enseignement public
- Collège de la Guyonnerie Bures-sur-Yvette
- Lycée professionnel Edgar-Quinet - Paris 9^{ème}

Dans le monde

- p 8 ■ Japon
- Faire du fric avec des larmes
- Le gouvernement japonais au secours des banques
- Tepco : un passé de dissimulations
- p 9 ■ États-Unis
- Attaques antiouvrières
- Les manifestations populaires de Madison
- La campagne électorale de 2012
- p 10 ■ Bahreïn : des soldats au service de la monarchie
- Algérie : la contestation sociale se développe
- p 11 ■ Zone euro : toujours plus loin pour satisfaire les banquiers

Dans les entreprises

- p 12 ■ Groupe Renault
- Faurecia
- Les licenciements des mineurs de 1945 jugés abusifs, enfin
- p 13 ■ SNCM - Marseille
- Eurocopter - Marignane
- Eurovia - Lyon
- p 14 ■ Guy Noël Production - Ambérieu-en-Bugey
- Eurostamp - Villers-la-Montagne
- Apprentis du bâtiment - Clermont-Ferrand
- Air France - Orly
- Tobler - Louvres
- p 16 ■ Hôpital Beaujon - Clichy

• Classement mondial des milliardaires

Le club se porte bien

Le tout dernier classement des milliardaires effectué par la revue *Forbes* vient de paraître. Plus nombreux, plus riche, ce club se porte à merveille. La fortune privée de ces hommes n'est pas entamée par la hausse des prix que subissent les simples mortels. Au contraire, cette hausse leur profite en tant qu'actionnaires de grands groupes et elle est même souvent orchestrée par eux, car leurs entreprises sont des acteurs de la spéculation.

Si le n°1 est le même que l'an dernier, un Mexicain propriétaire d'un puissant réseau de télécommunications, un grand bourgeois français se glisse à la 4^e place. Il s'agit de Bernard Arnault, dont la fortune a grimpé à 41 milliards d'euros cette année, grâce à la hausse du cours des actions de ses entreprises. La principale d'entre elles est LVMH, n°1 mondial des produits de luxe, qui chapeaute parmi beaucoup d'autres les marques Louis Vuitton, Dior, Givenchy, Guerlain, Kenzo, Sephora, les champagnes Moët et Chandon, les cognacs Hennessy, les crus bordelais Château-d'Yquem. Bernard Arnault, c'est aussi des opérations boursières multiples pour acheter et vendre ce qui lui paraît pouvoir rapporter gros.

Les relations étroites de ce grand bourgeois avec les sommets de l'État français n'ont pas été pour rien dans son enrichissement, notamment sous le gouvernement de Laurent Fabius. Mais elles n'ont pas pris

fin avec le départ de celui-ci, elles se sont diversifiées. Le conseil d'administration de LVMH accueille des hommes politiques de tout bord, ce qui peut toujours s'avérer utile. On y trouve Hubert Védrine, ancien ministre socialiste des Affaires étrangères mais aussi Nicolas Bazire, ancien directeur

de cabinet d'Édouard Balladur à Matignon – lequel Balladur a remis la Légion d'honneur à cet homme méritant qu'est B. Arnault. Celui-ci s'est encore offert l'an dernier le réseau de Bernadette Chirac en lui offrant un siège à la direction du groupe.

Reste une question, diront certains. Que fait-il de cet argent? Arnault a racheté il y a peu un hôtel particulier de 1 000 m² avec piscine intérieure dans le 7^e arrondissement de Paris – le plus cher – pour la bagatelle de 27 millions d'euros. Il s'est offert également un yacht à

25 millions d'euros. Mais aussi folles que puissent paraître ces sommes, tout cela n'est qu'argent de poche pour Arnault. En réalité, comme tous les bourgeois, il ne fait qu'appliquer le mécanisme de l'accumulation capitaliste. Et les capitaux accumulés lui permettront de transmettre beaucoup à ses héritiers, qui chercheront ensuite eux-mêmes à accroître cette fortune et ainsi de suite. Peu importe à Bernard Arnault si, au passage, il laisse sur le carreau une partie des travailleurs dont l'exploitation a permis sa fortune.

Stéphane FORT

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Saint-Nazaire

Samedi 19 mars

à partir de 16 heures

Salle Jacques-Brel
(Petit-Maroc)

Reims

Dimanche 3 avril

à partir de 10 h

Salle Rossini
(devant le centre commercial Courlancy)

Dans le cadre

de ces fêtes,

Nathalie ARTHAUD

prendra la parole

à 19 h 30

à Saint-Nazaire

le 19 mars

à 12 h 30

à Reims

le 3 avril



Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

Éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 14 mars



Une catastrophe naturelle amplifiée par une incapacité sociale

Aucun être humain ne peut rester indifférent devant les images de morts et de destructions rapportées du Japon.

Ce n'est pas tant le tremblement de terre qui a tué directement, mais le tsunami, les vagues géantes qu'il a provoquées sous la mer. Nombre d'immeubles ont résisté aux secousses de la terre. Et s'il y a eu des morts à ce stade, il faut se remémorer le précédent de Haïti, où des secousses moins violentes ont provoqué deux cent mille morts. Preuve que l'humanité a les moyens

techniques, non pas d'éviter les tremblements de terre, mais d'en limiter les dégâts. Mais les constructions antisismiques, cela coûte cher. Et, en Haïti, ceux qui sont morts le sont du sous-développement du pays et de la pauvreté des hommes. Les constructions antisismiques ne suffisent cependant pas pour résister au déferlement des vagues provoquées par le tsunami. On pourrait en conclure que, malgré ses progrès scientifiques et technologiques, l'humanité est bien faible face au déchaînement des forces naturelles. Ce n'est bien sûr pas faux. L'humanité a émergé de l'histoire des espèces vivantes par sa maîtrise croissante de la nature. Mais c'est un combat incessant qui n'est pas fini et qui ne pourra jamais l'être complètement.

Malgré tout, même dans le combat contre le tsunami interviennent des choix qui ne sont pas que techniques, mais aussi sociaux, voire politiques.

Qui ne se souvient de la tempête Xynthia qui a ravagé les côtes de Vendée ? Le nombre de victimes ne s'explique pas seulement par le déchaînement de la mer, mais aussi par des économies faites sur la construction des digues et par des permis de construire en zones inondables pour des raisons de spéculation immobilière.

À l'heure actuelle, la menace la plus redoutée par la population japonaise vient des centrales nucléaires. Même si le gouvernement japonais et jusqu'aux ministres en France tiennent des propos rassurants, personne n'ose complètement écarter la possibilité d'une catastrophe nucléaire.

Et là, il ne s'agit plus de forces naturelles déchaînées. Il s'agit de forces que l'homme a mises à son propre service. Oh, ce n'est pas l'énergie nucléaire en elle-même qui est en cause ! Une société humaine consciente et responsable de ses actes pourrait développer cette forme d'énergie

au fur et à mesure qu'elle la maîtrise. Mais l'inquiétude de la population est d'autant plus légitime que l'économie, la société, ne sont pas dirigées de façon consciente et responsable.

Le Japon a déjà subi une catastrophe nucléaire, avec les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki en 1945, qui a fait plus de victimes que le séisme et le tsunami réunis de cette année. Le déchaînement de la nature n'y était pour rien. Une organisation sociale capable d'engendrer des guerres peut tuer aussi par temps de paix.

Pourquoi un médicament conçu pour soigner, comme le Mediator, a-t-il fait des morts ? Ce n'est certes pas la faute des molécules qui le composent. Mais l'objectif ultime des investissements, de la production, de la recherche étant de vendre avec le maximum de profits, cette logique-là a fini par tuer.

Qui peut garantir que les centrales nucléaires n'ont pas été construites dans des endroits où il ne fallait pas ? Qui peut garantir que toutes les mesures de précaution ont été prises ?

Bien sûr, la menace nucléaire est d'une tout autre envergure que celle représentée par d'autres branches industrielles. Encore que... Combien de milliers de victimes dans la catastrophe de Bhopal, en Inde, dont la responsabilité incombe sans le moindre doute à la recherche du profit par le trust Union Carbide ? De façon plus quotidienne, combien de morts dans des accidents du travail aurait-on pu éviter, ce qui n'a pas été fait par mesure d'économies ? Et l'amiante, dont on savait qu'il était gravement cancérigène mais qu'on continuait à produire parce que c'était profitable ?

Et voilà qu'une quatrième menace pèse sur le Japon : celle de l'effondrement de son économie du fait du déchaînement de la spéculation !

Ce sont les mêmes, ce capitalisme responsable de tout cela, qui sont aussi les seuls à décider en matière nucléaire. Et c'est là que réside la menace pour l'humanité. En se débarrassant d'une organisation économique dont le profit est le seul moteur, l'humanité pourrait faire enfin des choix conscients, y compris en matière d'énergie. Cela n'éliminerait pas les catastrophes naturelles, mais cela en limiterait les dégâts. Cela permettrait à l'humanité de se serrer les coudes lorsqu'une catastrophe naturelle ravagerait une des régions de la planète, et de la combattre ensemble.

Arlette LAGUILLER

• Flambée des loyers

Une mesure qui ne résoudra rien

La crise du logement fait flamber le prix des locations, notamment dans les grandes villes. C'est encore plus vrai pour les petites surfaces. À Paris, les loyers atteignent fréquemment 500, 600 voire 700 euros par mois pour une chambre de dix mètres carrés.

Dans ce contexte, le secrétaire d'État au Logement Benoist Apparu a proposé de taxer les propriétaires qui louent à un tarif de plus de 40 euros le mètre carré. Cette mesure s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2012 à toutes les surfaces inférieures ou égales à 13 m². Autrement dit, il trouve acceptable qu'un propriétaire

puisse exiger 520 euros par mois pour une chambre de bonne de 13 mètres carrés, souvent sans WC, ni douche, autrement que sur le palier. Et pour Apparu, pas question d'aller plus loin. Il s'est notamment opposé à un encadrement des loyers, prétextant qu'il ne fallait pas décourager les propriétaires de louer.

De toute façon, les chambres de bonne et logements assimilés ne représentent officiellement qu'une vingtaine de milliers d'appartements à Paris, soit à peine 1% du parc locatif. C'est dire que la taxation proposée, même si elle allait au-delà de l'effet d'annonce, ne résoudrait pas le problème de fond. Car si

de nombreux étudiants, retraités, travailleurs en situation précaire ou mal payés se tournent vers des logements sans confort, et des propriétaires sans scrupules, c'est que la pénurie de logements sociaux ne leur laisse pas d'autre choix. Et les familles à la recherche d'appartements de deux ou trois pièces se heurtent au même problème.

Et tant que l'État ne développera pas une politique de construction massive de logements à des loyers abordables, ce problème ira à l'encontre du droit élémentaire de la population : celui d'avoir un logement décent.

Roger MEYNIER

Cercle Léon Trotsky

Le prochain Cercle Léon Trotsky aura pour sujet :

Aux origines, lointaines et proches, de la révolte dans les pays arabes

Vendredi 1^{er} avril à 20h30

Espace Paris-Est Montreuil
128, rue de Paris

Montreuil (Seine-Saint-Denis)
Métro : Robespierre (ligne 9)

Participation aux frais : 3 euros

• Loi sur l'immigration Surenchère de démagogie anti-immigrés

Depuis 1998, un étranger sans papiers présent sur le territoire français, victime d'une maladie grave et ne pouvant pas « effectivement bénéficier d'un traitement approprié dans le pays dont il est originaire », pouvait pour se faire soigner obtenir une carte de séjour temporaire. Un article du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité supprimant cette possibilité, après avoir été rejeté par le Sénat, a été, sur demande du gouvernement, réintroduit dans le projet de loi et voté en deuxième lecture le 9 mars à l'Assemblée nationale. Le projet de loi doit encore être renvoyé au Sénat pour une deuxième lecture.

Si cette mesure était finalement adoptée, les étrangers sans papiers gravement malades pourraient être expulsés, si les traitements appropriés existent dans leur pays, même s'ils ne peuvent pas en bénéficier effectivement.

Il faut savoir que, sans attendre l'adoption définitive de la loi, un certain nombre de médecins dépendant de l'Agence régionale de santé de la région du Centre ont commencé à l'appliquer, refusant de régulariser des étrangers sans papiers malades du sida.

Cette mesure démagogique, qui de la part du gouvernement n'a pas d'autre motivation que de flatter les préjugés de la fraction la plus réactionnaire de l'opinion, est à la fois choquante et stupide. Choquante, car les personnes concernées – atteintes du sida, d'un cancer, ou de toute autre maladie grave – seront en danger de mort si elles sont expulsées. Et stupide car, comme le font remarquer les médecins et les associations qui s'opposent à la mesure, si elles se présentent aux urgences à un stade avancé de leur maladie, elles seront obligatoirement prises en charge. Mais plus elles auront attendu pour se faire soigner, plus leur traitement sera coûteux et inefficace.

Jean-Jacques LAMY

• Marine Le Pen à Lampedusa

En campagne, et en sinistre compagnie

Le lundi 14 mars, Marine Le Pen s'est rendue à Lampedusa, île italienne située à peu de distance des côtes d'Afrique du Nord et où échouent de très nombreux candidats à l'immigration en Europe, en particulier venant de la Tunisie.

Elle prétendait « apporter son soutien aux habitants de Lampedusa qui ont le sentiment d'être totalement abandonnés, et en premier lieu par l'Union européenne », mais surtout évidemment mener sa campagne contre le prétendu danger de l'immigration.

Il paraît que Marine Le Pen voudrait changer l'image du Front National. Mais qui se ressemble s'assemble et, fait révélateur, elle s'était fait accompagner de Mario Borghezio. Député européen de La Ligue du Nord, parti italien xénophobe, Borghezio est connu en particulier pour s'afficher sans complexe en émule de Mussolini et d'Hitler. Connue pour ses discours racistes, cet individu a aussi été condamné en 1993 pour violence sur un jeune vendeur marocain clandestin, en 2000 pour avoir mis le feu à un campement d'étrangers sans-abri qui dormaient sous un pont à Turin. Il considère que « l'invasion »

de l'Italie du Nord, la seule qui compte pour lui, commence avec l'arrivée des Italiens du Sud. Il estime par exemple que les habitants des Abruzzes, victimes du tremblement de terre il y a deux ans, sont « un poids mort » et devraient se secouer plutôt que de demander de l'aide au reste du pays. C'est lui aussi qui expliquait à des militants français d'extrême droite qu'il faut « insister sur le côté régionaliste » pour n'être pas classé « comme fasciste nostalgique, mais comme une nouvelle mouvance régionale,

catholique, etc. » « Mais, ajoutait-il, en dessous nous sommes bien sûr toujours les mêmes ».

Aussi bien escortée, Marine Le Pen a été accueillie par une centaine de manifestants aux cris de « Les racistes dehors ». Elle a fait une visite éclair jusqu'au centre de rétention pour expliquer à deux représentants des migrants qu'elle avait « beaucoup de compassion » pour eux mais que l'Europe n'avait pas « la capacité de les accueillir », en raison de la crise. Car, a-t-elle ajouté devant les journalistes, même si les

immigrés ne sont que quelques milliers, ils pourraient bientôt « se compter en centaines de milliers » et ce serait ajouter « de la pauvreté à la pauvreté et du désordre au désordre ».

Sous la « compassion » de la dame patronnesse, on l'a donc vu brandir encore l'épouvantail de la « menace » de l'invasion et l'assimilation de l'immigré au délinquant, bref, la spéculation sur la peur, chère à Le Pen père, et destinée à cultiver les voix des électeurs d'extrême droite.

Sylvie MARECHAL



• Le FN et les syndicats

Des idées qui vont à l'encontre de la solidarité ouvrière

Le Front National vient de mettre sur pied un Cercle national de défense des travailleurs syndiqués. Il s'agit, prétend-il, de défendre les syndiqués victimes de l'ostracisme des dirigeants des syndicats ouvriers qui les ont exclus de leurs responsabilités syndicales et de leur syndicat pour avoir affiché leurs liens avec le FN, notamment en se portant candidats FN aux prochaines élections cantonales.

Cette initiative s'inscrit à l'évidence dans une opération médiatique, planifiée et amplifiée par le FN pour faire la démonstration qu'il représente les ouvriers, y compris des militants syndicalistes. Pour l'instant, les cas que le FN affiche restent très limités.

Le FN ose crier au scandale au nom de la défense de la démocratie et du pluralisme. Il se dit victime d'exclusive, ce qui ne manque pas de sel de la part d'une organisation qui fonde son action sur la

« préférence nationale », cultivant les préjugés xénophobes pour ne pas dire ouvertement racistes, mais aussi radicalement antiouvriers.

Comme si les syndicats étaient tenus d'accepter tous ceux qui demandent d'y adhérer, sans prendre en compte les idées qu'ils propagent, quand ces idées visent à dresser une partie du monde du travail contre une autre et à invoquer une prétendue solidarité « nationale » entre les patrons dits français et les ouvriers qui le

seraient aussi. On ne peut tout simplement pas défendre les intérêts immédiats ou à plus long terme du monde du travail quand on propage des idées qui constituent un poison mortel pour les travailleurs.

Ce n'est pas la première fois que le FN prétend s'opposer aux syndicats ouvriers. C'est inscrit dans son code génétique, sur sa carte d'identité. Il a même tenté de mettre en place sans grand succès des appendices syndicaux. En 1995, un syndicat FN-Police avait vu le jour, suivi par d'autres sections à la RATP, à La Poste, dans l'Éducation nationale, etc. Sans succès, et heureusement. Cette fois-ci, le FN se défend de vouloir créer un nouveau syndicat. Il n'empêche qu'en s'attaquant aux syndicats ouvriers il essaye, d'une autre manière, d'affaiblir le monde

du travail. Que dans un avenir plus ou moins proche le FN ou d'autres organisations portant une autre étiquette, tout en défendant les mêmes idées, tentent de créer des syndicats, ou de façon plus floue d'organiser des salariés au sein des entreprises, c'est une possibilité qu'on aurait tort d'exclure. Se défendre, pas à pas, contre une telle opération serait alors une question de survie.

Les syndicats doivent être des organisations de défense de la classe ouvrière. Il est légitime et même vital de ne pas tolérer en leur sein des ennemis politiques qui y propageraient un poison mortel et qui, au-delà, visent à battre en brèche toute forme de solidarité ouvrière face au patronat.

Pierre MERLET

• Les gesticulations sécuritaires de Sarkozy

Le « tout répressif » perd quelques plumes

Au beau milieu de l'été dernier Sarkozy avait décidé, pour partir à la reconquête de l'électorat de droite, de flatter ses préjugés. Ainsi, dans son discours prononcé à Grenoble le 30 juillet 2010, il avait assimilé une fois de plus délinquance et immigration, désigné les Roms à la vindicte populaire et proclamé qu'il allait donner des moyens supplémentaires à la répression.

Il s'en suivit une série de destructions de camps de Roms et d'expulsions de familles entières, quelques rodomontades policières et un ensemble de propositions répressives à voter au Parlement, le onzième depuis 2002. Ce qui fut fait par les élus de droite. Pourtant un doute commence à effleurer certains d'entre eux: ils votent et revotent des lois de plus en plus répressives qui n'ont aucun effet sur la délinquance et, bien plus grave pour eux, leur électorat n'est toujours pas satisfait. Comme les élections approchent à grands pas, certains commencent donc à se démarquer.

Ce furent d'abord les « centristes de la majorité », une dénomination vague pour qui n'en est pas, mais précise pour Borloo et ceux qui veulent faire carrière dans son sillage. Ces bons apôtres ont remarqué au

bout de six mois que la proposition de déchoir de leur nationalité les naturalisés français depuis moins de dix ans qui auraient assassiné un policier était à la fois ridicule et ignoble. Ridicule, car elle ne dissuadera aucun assassin en puissance; ignoble, car elle ne sert qu'à désigner, encore et toujours, « l'étranger délinquant », de plus, en l'espèce, dans des affaires de meurtres. Le gouvernement, ne voulant pas donner de prétexte à une dissension dans les rangs de sa majorité, a finalement abandonné cette partie du texte de loi. Après tout, l'essentiel est d'avoir pu faire des discours pendant six mois autour de cette ineptie!

Le Conseil constitutionnel quant à lui a censuré le 10 mars treize dispositions, sur les 142 votées par le Parlement sous le

nom de Loppsi II (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure). Ainsi la police ne pourra plus – du moins en invoquant la loi – expulser les familles et détruire les baraques des campements de Roms ou autres, sur simple décision préfectorale. Si les autorités pourront bien décréter le couvre-feu pour les mineurs de moins de treize ans, les parents desdits mineurs qui ne le respecteraient pas ne seront pas inculpés. Il n'y aura pas de peine « plancher » pour les mineurs ni de comparution immédiate pour eux, sans qu'un juge des enfants soit informé. Il n'y aura pas de salle d'audience installée dans les centres de rétention pour étrangers, et ces derniers devront donc être déférés aux tribunaux publics. À moins que

le gouvernement ne trouve pas le moyen de remettre en place ces dispositions.

Mais, même ainsi censurée, la loi Loppsi II est une étape supplémentaire vers le « tout répressif » et, surtout, elle reste une mise en scène pour désigner les étrangers et les pauvres comme coupables des maux qui accablent la société. Car, au-delà de leurs affrontements à fleurets mouchetés, les différentes chapelles de la droite, et quelques-unes de la gauche gouvernementale, proposent toutes ce même plat à leurs électeurs. Seule la cuisson varie, allant du bleu à la Hortefeux, au digérable façon Borloo, en passant par le bien saignant de Sarkozy. Mais c'est toujours le même plat avarié.

Paul GALOIS



Expulsion d'un campement Rom par la police en région parisienne.

• Prix des carburants

Lagarde prend les automobilistes pour des imbéciles

Alors que les prix des carburants continuent à battre des records, dépassant même les sommets atteints en 2008, le Premier ministre François Fillon et la ministre de l'Économie Christine Lagarde ont exclu une diminution des taxes. La TVA et la taxe sur les produits pétroliers représentent pourtant entre 50 et 60 % du prix des carburants. Le gouvernement ne veut rien lâcher de ce pactole, qui lui rapporte autour de 35 milliards par an.

Pour essayer de se justifier, Lagarde a expliqué que l'État avait eu recours dans le passé à une baisse temporaire de la TVA, baisse qui avait produit peu d'effet pour les consommateurs mais avait coûté cher aux caisses publiques. Une façon de dire que cette baisse avait d'abord bénéficié aux compagnies et aux distributeurs.

Mais le comble a été atteint quand Lagarde est venue expliquer devant les caméras qu'elle allait mobiliser les services de la Répression des fraudes pour contrôler qu'il n'y ait pas d'abus

dans la répercussion de l'envolée des cours du pétrole sur les prix à la pompe. Comme si le problème venait d'abord des pompistes! Elle a même eu le culot d'ajouter que les automobilistes devaient pratiquer « l'éco-conduite », en levant le pied et en recherchant les stations les moins chères.

Cette façon de présenter les choses permet aux membres du gouvernement de rester silencieux sur la responsabilité des spéculateurs et des compagnies pétrolières. Avec la complicité de prétendus experts, ils

répètent que la flambée des prix du carburant est inéluctable, car liée à celle des cours mondiaux du pétrole, et que ces derniers résultent de la situation dans les pays arabes. Mais la tendance à l'augmentation des prix du pétrole, et des prix à la pompe, remonte au deuxième semestre 2009, donc bien avant les premières manifestations en Tunisie. Quant à la dernière hausse des tarifs, elle a été presque immédiate, alors que le pétrole acheté aujourd'hui n'arrivera que dans plusieurs semaines à la pompe. Total et les trusts pétroliers se moquent d'autant plus des consommateurs qu'ils disposent de stocks importants et bénéficient de contrats à long terme avec les pays producteurs, garantissant leurs approvisionnements à un prix fixé six mois ou un an à

l'avance. Malgré cela, ils répercutent immédiatement sur les prix à la pompe l'augmentation des cours du brut.

Les compagnies pétrolières participent pleinement à cette spéculation. Un phénomène dont l'OPEP souligne dans son dernier rapport mensuel le rôle dans l'actuelle flambée des cours. Ainsi, début mars, les achats à la hausse ont concerné 311 632 contrats, un chiffre en augmentation de 68 % par rapport à la mi-février!

Le pétrole, comme toutes les matières premières, est effectivement dans la ligne de mire des spéculateurs. Mais c'est les consommateurs, comme les travailleurs qui n'ont d'autre choix que de prendre leur véhicule pour aller travailler, à qui on demande de payer la facture.

Roger MEYNIER

• Prothèses dentaires

Les tarifs resteront opaques

Le 9 mars, le Sénat a supprimé l'obligation pour les dentistes d'indiquer, sur les devis des prothèses proposées à leurs patients, le prix d'achat de celles-ci.

Et on ne peut même pas espérer que les députés réintroduisent cette obligation puisque le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a déjà annoncé que ceux-ci allaient « revenir eux aussi sur le sujet », précisant dans une interview à une revue professionnelle de dentistes « qu'il allait faire le maximum pour abroger cet article injuste ». Au cours du débat au Sénat, il a même expliqué que, si cette obligation était maintenue, « il faudra bientôt le faire avec les opticiens et tous les commerçants »!

Cette mesure avait été votée il y a deux ans, au nom de la transparence des prix et d'une meilleure information des malades dans le cadre de la loi « Hôpital, patient, santé, territoire » présentée par Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé. Et effectivement il y avait beaucoup à faire en matière de transparence des prix. Ceux-ci peuvent varier du simple au double pour une même prestation. Et ce ne sont pas des sommes modiques, puisque ce qui coûterait 428 euros en Corrèze par exemple serait facturé jusqu'à 847 euros dans le 16^e arrondissement de Paris. De tels tarifs obligent bien des malades à renoncer à ces interventions, faute d'une mutuelle acceptant de prendre en charge une prothèse dentaire au-delà des 75,25 euros remboursés par l'assurance maladie. Et justement, en France, près de cinq millions de personnes n'ont pas les moyens de se payer une complémentaire santé...

La publicité donnée au prix effectivement payé au prothésiste n'était encore qu'un moyen bien timide d'instituer un minimum de transparence sur des tarifs non seulement élevés, mais qui apparaissent comme établis à la discrétion du dentiste. Mais il faut croire que c'était encore trop. Entre les millions de personnes aux revenus modestes, qui voudraient pouvoir se faire soigner, et les revenus des 38 000 dentistes, le ministre de la Santé a choisi sans hésiter.

Cédric DUVAL

• Travailleurs actifs ou retraités

Augmentation des salaires et des pensions

C'est au 1^{er} avril que le gouvernement doit décider le montant de la revalorisation des pensions des travailleurs retraités. Avant 2010, c'était au 1^{er} janvier. Il a ainsi gagné cinq mois. De même, depuis des années, le versement des pensions du régime général, au lieu de se faire à la fin du mois, comme pour les payes, n'est effectué que le 9, voir le 11 du mois suivant ! Ce sont là aussi des gains de trésorerie réalisés sur le dos de tous les retraités.

Ces dix jours de retard, cela signifie quelques dizaines ou centaines d'euros manquant aux petits pensionnés pour faire la jointure. Cela signifie le risque de découverts bancaires et le racket des agios, surtout que la plupart des prélèvements automatiques, comme les loyers ou les relevés de carte bancaire, ont lieu en début de mois.

Pour ce 1^{er} avril 2011, le gouvernement proposerait de ne revaloriser les pensions que de 1,5 %, après 0,9 % en 2010. Des miettes ridicules face aux hausses déferlantes des loyers, de l'énergie, de la santé et de la nourriture. Cela signifie pour les 14 millions de salariés retraités du régime général de la Sécurité sociale, une nouvelle

baisse de leur pouvoir d'achat. Baisse dramatique pour les petites pensions : 64 % des travailleuses à la retraite reçoivent une pension inférieure à 900 euros par mois !

La CGT qui appelait les retraités à manifester jeudi 17 mars, donnait un exemple parmi mille : « *Un postier qui, après 165 trimestres cotisés, s'apprête à partir en retraite avec un revenu de 975 euros net* ».

Depuis vingt ans, sous tous les gouvernements, chaque réforme paupérise un peu plus les travailleurs partant à la retraite. De l'indexation sur les prix au lieu des salaires qui conduit à une baisse générale

de 25 % des pensions ; du calcul sur la base des 25 meilleures années au lieu des dix meilleures, sur des salaires de plus en plus faibles ; du recul programmé de l'âge des départs à 62 et 67 ans... En passant par toutes une série de mesures plus mesquines les unes que les autres, comme la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves n'ayant pas élevé réellement seules un enfant ou le projet du Medef de ramener les pensions complémentaires de réversion de 60 à 54 %...

Aux rassemblements du jeudi 17 mars, la CGT appelait les retraités à revendiquer une revalorisation de 300 euros

pour tous, pour compenser la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années. Ce serait plus que justifié, et d'ailleurs ce sont toutes les pensions qui devraient être ainsi revalorisées.

Pour mettre un coup d'arrêt à l'appauvrissement des retraités qu'orchestrent le gouvernement et le Medef, c'est au coude à coude que les travailleurs actifs et retraités doivent se battre pour l'augmentation des salaires et des pensions et aussi pour l'annulation de toutes les mesures qui, ces dernières années, ont aggravé les conditions de départ à la retraite.

Louis BASTILLE



• Les écologistes et le nucléaire

Parler de tout... sauf de la gestion capitaliste de la société

Depuis qu'on a connaissance de la menace qui pèse sur une partie de la population japonaise à la suite de l'accident survenu dans la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, plusieurs représentants des mouvements écologistes sont à nouveau montés au créneau contre le nucléaire.

Il y a évidemment de quoi s'inquiéter. En 1979, dans la centrale de Three Mile Island en Pennsylvanie, où la fusion partielle à 50 % du cœur d'un réacteur avait exposé la population à une catastrophe heureusement évitée, l'existence d'une enceinte de confinement ayant en l'occurrence permis

de limiter le relâchement de produits radioactifs dans l'atmosphère. Sept ans plus tard, l'incendie et l'explosion de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, provoquait des dégâts humains considérables, par irradiation directe puis par contamination des populations environnantes et des ouvriers recrutés pour nettoyer la zone, les « liquidateurs ». Un nuage de particules radioactives avait alors parcouru l'Europe d'est en ouest.

Mais de Noël Mamère à Cécile Duflot, en passant par Nicolas Hulot, qu'est-il proposé ? Un « *débat public sur le nucléaire, prélude à un référendum* » sur la « *sortie du nucléaire* ». Ce à quoi Daniel

Cohn-Bendit ajoute que « *le nucléaire n'est pas à 100 % maîtrisable* » alors qu'Eva Joly y voit « *un risque qui n'est pas utile* ».

Les écologistes dénoncent avec raison les risques découlant de la mise en œuvre de l'énergie nucléaire illustrés dramatiquement au Japon. Mais cette industrie n'est pas la seule à présenter des dangers, et le recours aux autres sources d'énergie dites renouvelables qu'ils proposent n'est pas la solution miracle.

Mais surtout c'est une façon d'éviter de poser les véritables problèmes. Il ne suffit pas de disserter sur les problèmes du nucléaire et la nécessité de respecter la nature pour offrir une solution aux

problèmes de la société.

C'est tout le fonctionnement de la société capitaliste qui est irresponsable, et cela qu'il s'agisse de la gestion du nucléaire, de celle de l'extraction du pétrole dans les plateformes en mer, ou de quoi que ce soit d'autre. Et c'est cette gestion par des capitalistes irresponsables qu'il faut mettre en cause, autrement dit la propriété capitaliste elle-même.

C'est la question d'un contrôle réel, à tous les niveaux, de la population sur la gestion de la société qui doit être posée. Le référendum proposé par les écologistes n'est qu'un gadget pour parler d'autre chose.

Viviane LAFONT

• Martinique Il y a 50 ans, les forces armées du pouvoir colonial tiraient sur les grévistes du Lamentin

En mars 1961 à la Martinique, les ouvriers agricoles de la canne déclenchèrent une grève pour réclamer des augmentations de salaire et des améliorations de conditions de travail.

Le 24 mars, il y eut un rassemblement de grévistes au bourg du Lamentin, à l'époque un centre important de l'activité sucrière. Les grévistes allèrent d'habitation en habitation, selon la tradition de la grève marchante, pour convaincre leurs camarades de rallier le mouvement. Dans la matinée, les gendarmes appréhendèrent deux syndicalistes qui furent emmenés à Fort-de-France. Les travailleurs réclamèrent leur libération toute la journée.

Roger Aubéry, membre de la famille békée détentrice de la majeure partie des plantations de canne du Lamentin, vint en jeep provoquer les travailleurs rassemblés. Face à la colère des grévistes, Aubéry trouva refuge dans une maison voisine occupée par un Français de France. Les ouvriers se groupèrent devant la maison, dénonçant l'arrogance békée.

En début de soirée, les syndicalistes qui avaient été conduits à Fort-de-France furent libérés et attendus au Lamentin. Mais leur retour tarda et la tension commença à monter. Les gendarmes intervinrent alors pour dégager Aubéry. Le commissaire de police, Basse, fit tirer en pleine rue, près de l'église, sans sommation, sur la foule comprenant des personnes sortant de la prière du carême. On compta trois morts et plus de vingt blessés.

Et 50 ans après, ironie de l'histoire, une dirigeante syndicaliste martiniquaise, Ghislaine Joachim-Arnaud, est condamnée pour « racisme » pour s'en être prise à cette classe de possédants, dont la soldatesque coloniale défendait les intérêts jusqu'à faire couler le sang des ouvriers.

Pierre JEAN-CHRISTOPHE

Contre la casse de l'enseignement public

16 000 nouvelles suppressions de postes dans l'enseignement à la prochaine rentrée, qui viennent s'ajouter aux quelque 60 000 déjà effectuées depuis six ans: la destruction des emplois dans l'Éducation nationale amène une régression dont les élèves sont les principales victimes.

Dans les écoles maternelles et primaires, cela se traduit par la non-scolarisation des enfants de moins de trois ans, la fermeture de classes, l'augmentation du nombre d'élèves

par classe, la suppression des Rased, qui aidaient les élèves en difficulté.

Dans le secondaire et le technique, les réformes successives ayant pour but de diminuer le nombre d'enseignants ont conduit, entre autres, à supprimer des heures d'enseignement et des options dans les lycées, à instaurer un bac professionnel en trois ans au lieu de quatre dans les lycées professionnels, à supprimer les heures en effectif réduit et, là aussi, à «bourrer» les classes.

Pour dire leur opposition à cette casse systématique de l'enseignement, les syndicats de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, étudiants, lycéens appellent à une journée nationale d'action le samedi 19 mars. Une quarantaine de manifestations sont déjà prévues dans différentes villes de province. À Paris, la manifestation partira à 14 h 30 de Luxembourg pour rejoindre la place de la Bastille.

M.L.

• Collège La Guyonnerie Bures-sur-Yvette (Essonne)

Rendez-nous nos heures !

Du jamais-vu dans cette petite commune de l'Essonne, Bures-sur-Yvette. Au retour des vacances de février, les fédérations de parents PEEP et FCPE ainsi que les organisations syndicales des enseignants SNES et CGT ont organisé une manifestation dans les rues de la ville.

200 parents, enseignants et élèves ont informé la population, par tracts et banderoles, des conditions pour la rentrée 2011 au collège La Guyonnerie. Suppression d'un poste de mathématiques ou de lettres, nombre important d'heures supplémentaires, classes surchargées avec 31 élèves, aucun dédoublement possible... Comme de nombreux collèges, l'établissement a vu ses moyens diminuer, bien que le nombre d'élèves soit resté stable (480).

«L'argent de nos impôts pour l'école, l'éducation. L'argent public pour les services publics!»

ou encore «Éducation sacrifiée, jeunesse dans la galère. On n'en veut pas de cette société-là!», a-t-on entendu entre autres slogans. Les manifestants ont reçu le soutien du Conseil municipal (Modem) ainsi que du conseiller général (PS). Le cortège, très dynamique, s'est arrêté devant la mairie pour une prise de parole et un rafraîchissement.

Dès le 1^{er} février, les enseignants avaient organisé une réunion pour informer les parents. Près de 80 d'entre eux étaient présents. Deux jours plus tard, 70 parents et enseignants envahissaient le conseil

d'administration. La semaine suivante, plus de 90% des enseignants étaient en grève le jeudi 10 février, et le lendemain les parents empêchaient la tenue normale des cours pendant une heure, en envahissant la cour.

Une délégation a bien été reçue par l'inspection pendant les vacances. Mais l'inquiétude exprimée par les parents n'a eu en retour que mépris et baratin comptable sur les «postes à rendre». L'inspecteur adjoint est même allé jusqu'à proposer la suppression du poste d'allemand.

Tout cela a fait encore croître la colère à la veille du rendez-vous du 19 mars, lors de la manifestation nationale pour exiger des moyens pour l'école publique.

Correspondant LO

• Lycée professionnel Edgar-Quinet – Paris 9^e

La solidarité, ça paye

Au lycée professionnel Edgar-Quinet, place Pigalle à Paris, la précarité du personnel est, comme partout, de plus en plus fréquente. Ainsi, dans cette petite structure d'une trentaine d'enseignants, presque un tiers sont contractuels cette année.

Mercredi 9 mars, l'émotion a été vive lorsqu'une de nos collègues contractuelle nous a appris qu'au bout de trois mois de travail dans cet établissement elle n'avait toujours pas reçu de salaire! À bout de nerfs, elle a craqué, racontant à tous dans quelles conditions effarantes elle était «embauchée» par le rectorat de Paris depuis début décembre: pas de paye, mais de simples acomptes de 400 euros par-ci ou 200 euros par-là, aucun contrat de travail digne de ce nom, pas de fiches de paye, et des informations du rectorat stipulant (contrairement aux textes officiels) qu'elle ne serait pas payée lors des congés de juillet et août 2011.

Et tout cela, c'est sans parler de tous les soucis financiers qui en découlent depuis des semaines: prélèvements bancaires rejetés, agios bancaires à n'en plus finir, désarroi pour faire face à de nombreuses dépenses courantes, etc. Révoltés par ces conditions déplorables et par le mépris avec lequel l'Éducation nationale traite le personnel, les quinze enseignants présents ce jour-là ont décidé de débrayer sur-le-champ, de ne pas assurer leurs cours et d'aller rencontrer le proviseur.

Ce dernier, en voyant débouler quinze enseignants, était dans ses petits souliers, nous disant qu'il n'avait pas l'habitude de recevoir autant de monde en

même temps. Un enseignant lui a rétorqué qu'il faudrait «qu'à l'avenir, il s'y habitue!» Après une demi-heure d'entretien, le proviseur nous a certifié qu'il userait de son influence pour que le rectorat régularise au plus vite la situation de notre collègue.

Deux jours plus tard, on nous annonçait officiellement que les arriérés de salaire seraient intégralement versés à notre collègue dans les quinze jours, et que le traitement de ses congés d'été était sur la bonne voie. Comme par un coup de baguette magique, on s'occupait tout à coup du cas de cette salariée!

Contents d'avoir mené ensemble cette action, on s'est tous dit que la solidarité ça avait du bon, et qu'à l'avenir on réagirait de même dès que l'un d'entre nous serait en difficulté.

Correspondant LO

• Vierzon

Veolia sale ses dernières factures d'eau

À la fin du mois de février sont arrivées les factures d'eau pour les habitants de Vierzon. Certaines avaient doublé, voire triplé!

Des factures atteignaient les 1 000 euros. Et peu à peu il est devenu évident que Veolia, qui jusqu'au 31 décembre distribuait l'eau sur la ville mais va être remplacé par une régie municipale, avait particulièrement salé les factures, faisant n'importe quoi, puisque beaucoup étaient établies sur la base d'estimations et non pas en relevant les compteurs.

C'est ainsi qu'un consommateur payant habituellement 140 mètres cubes par an se voyait estimé 373 mètres cubes pour neuf mois, soit un solde à payer de 793,60 euros! Un autre passait de 18 m³ relevés à 174 m³ (estimés!), un autre passait de 42 à 143! Et ainsi de suite. Des personnes âgées apprenaient que leur consommation était passée de 15 m³ à 100 m³ (elles devaient payer plus de 500 euros alors que leur retraite est de 800 euros). Un propriétaire d'une maison vide depuis un an a reçu une note pour une consommation de 30 m³.

De nombreux habitants ont aussitôt relevé leurs compteurs, fait des comparaisons et multiplié les démarches au siège de Veolia.

Beaucoup ont fait opposition, pour que les factures ne soient pas prélevées.

Les employés avaient bien du mal à expliquer les raisons des hausses. Certaines factures ont été révisées, mais Veolia raflera quand même des milliers d'euros, notamment sur le dos des plus isolés et des plus pauvres qui ont payé leur facture.

Veolia va être remplacé, en tant que distributeur de l'eau à Vierzon, à partir du début de 2011 par une régie municipale, «Réa vie», tout en gardant pour deux ans la maintenance du réseau.

Pendant des années, Veolia a fait payer l'eau aux habitants à des prix particulièrement élevés (on en est à 4,12 euros le mètre cube). Les études réalisées pour remunicipaliser ont montré que Veolia empochait ainsi un bénéfice de 559 510 euros en moyenne par an. Et pour la dernière fois elle a visiblement voulu faire payer la population et rafler des milliers d'euros supplémentaires sur le dos des plus pauvres, dans une ville où les familles populaires ont des revenus particulièrement modestes. C'est ce qui s'appelle dans leur jargon «conforter les bénéficiaires»

Mais ça n'est pas passé en douceur et les réactions risquent fort de continuer!

Correspondant LO

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE
ACCUSÉ TEMPORAIRE COLLECTIF AU VERDRECH (M0) A 1940
LE SAMEDI 9 H 00 À 19 H 00 ET 7 JOURS POUR LES URGENCES AU:
011 800 400000 (DUR APPEL LOCAL DÉPENSÉ À PARTIR DE 1000) POUR NOUS ÉCRIRE: VEOLIA EAU
CENTRE SERVICE CLIENTS TSA 7000 7804 PARIS CEDEX 08

Facture de régularisation
du 22/02/2011

18100 VIERZON

MR
18100 VIERZON

Historique de votre consommation en m³

Mois	Consommation (m ³)
Novembre	126
Décembre	138
Janvier	140
Février	373

Consommation factuelle: 314 m³ équivalent à 314 000 litres d'eau

Présentation simplifiée de votre facture

ABONNEMENT : 2 SEMESTRE 2010	10,81 €
Consommation : 2 SEMESTRE 2010	1 032,31 €
314 m ³ x 3,29 € le m ³	
Prix unitaire moyen, voir 010029 € le litre	
Montant facture TTC	1 043,12 €
Déduction des acomptes déjà réglés	-249,52 €
Solde antérieur	0,00 €
SOLDE À RÉGULARISER	793,60 €

Message
Cette facture représente le solde de votre consommation 2010 et comprend les volumes consommés jusqu'au 31 Décembre 2010.
À compter du 1^{er} Janvier 2011, Veolia eau n'assume plus la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement de votre ville, qui a été reprise par Réa vie (régie des eaux et de l'assainissement de la ville de Vierzon).
En hiver, n'oubliez pas de protéger vos installations contre le gel et en particulier le compteur.
Les conséquences d'une détérioration seraient à votre charge.

• Japon

La spéculation à l'œuvre
Faire du fric avec des larmes

Alors que la population japonaise se bat pour essayer de sauver ce qui peut l'être, les têtes pensantes du capitalisme, armées de tous les moyens qu'offre la technique, cherchent comment tirer profit de la catastrophe.

Si, par exemple, des « spécialistes » de l'énergie se demandent comment le Japon va pouvoir se procurer le courant électrique et l'essence nécessaires, alors qu'une partie des centrales et des raffineries sont hors d'usage, ce n'est pas pour tenter d'aider au mieux ce pays. C'est pour savoir s'il faut spéculer sur le gaz, le gaz liquéfié ou le pétrole, dans quelles proportions et à quelle échéance. Ayant évalué que le Japon serait dans l'obligation d'importer rapidement du gaz, les spéculateurs, c'est-à-dire les grandes banques, se sont rués sur le gaz, en faisant monter le prix.

Tous les secteurs de l'économie sont l'objet de tels choix, depuis les centrales nucléaires japonaises, dont l'action s'effondre évidemment, jusqu'aux entreprises de travaux publics qui voient le cours de leurs actions s'envoler à la perspective des chantiers de reconstruction. L'avenir de la production automobile japonaise, de l'électronique mondiale, dont le Japon est un chaînon indispensable, alors que de nombreuses usines

sont fermées, de l'assurance, qui va devoir lâcher quelques sous, etc. est ainsi évalué. Pas pour prévoir ce qui est le meilleur pour le bien commun, même pas pour essayer d'améliorer leur capacité à produire des profits, mais uniquement parce qu'une prévision correcte, plus exactement un pari réussi, permet d'espérer une spéculation fructueuse.

La parité du yen face aux autres monnaies fait l'objet de débats contradictoires: le fait que l'État japonais ouvre les vannes du crédit conduirait à une baisse; le rapatriement de capitaux japonais conduirait à une hausse. Les spéculateurs se demandent donc s'il leur faut, aujourd'hui, acheter ou vendre à terme des milliards, des centaines de milliards de yens, pour gagner quelques pour-cent en quelques jours. Le fait de savoir si les réfugiés auront les quelques yens nécessaires pour survivre n'entre pas dans leurs calculs.

Les grandes banques internationales spéculent sur le malheur de la population japonaise exactement comme elles spéculent sur la faim en jouant sur les cours des céréales. Au minimum la spéculation entraînera un surcoût payé en définitive par les travailleurs japonais. Au pire, cette spéculation, ajoutée à toutes les autres, sera celle de trop, celle qui fera exploser le système financier.

Cette attitude de cannibales n'est pas réservée à une poignée

de spéculateurs sans morale, c'est le mode de vie de tout le système capitaliste, car tout le capital passe et repasse par les circuits financiers. Et il doit obligatoirement y faire des petits, sous peine de disparaître. À la Bourse de Tokyo elle-même, secouée par les tremblements de terre, menacée de coupures d'électricité, des traders qui ne savent pas s'ils auront un train pour rentrer chez eux, et si demain la pluie sera radioactive, se livrent à ce genre de calculs. C'est leur métier...

Le capitalisme ne peut pas vivre sans que fonctionnent les marchés financiers, quitte à faire périr le monde entier.

Paul GALOIS



Le gouvernement japonais au secours des banques

Répondant à l'appel du Premier ministre japonais, Naoto Kan, lui demandant de « sauver le pays », la Banque centrale du Japon a annoncé qu'elle allait injecter au total 40 000 milliards de yens (350 milliards d'euros) dans l'économie, en fait dans les circuits financiers, sous forme de prêts à taux préférentiels et de rachats de titres. N'allez pas croire qu'il s'agisse là de venir en aide aux dizaines de milliers de rescapés qui ont tout perdu dans la catastrophe: il s'agit de « rassurer les marchés » et d'« empêcher

une détérioration du climat des affaires ». Encore une fois, sous couvert de soutenir l'économie, il s'agit de venir au secours des banquiers et de sauver la mise aux investisseurs, c'est-à-dire aux spéculateurs.

Treize établissements financiers du nord-est du pays – sa partie la plus touchée par la catastrophe – ont ainsi d'ores et déjà reçu en quelques jours de la Banque du Japon 55 milliards de yens (490 millions d'euros) pour « les aider à faire face aux demandes de retraits ».

Le gouverneur de la Banque lui-même, cité par la presse, a pourtant expliqué que « les institutions financières du pays n'avaient pas fait état de problèmes de financement, y compris celles situées dans les zones affectées par la catastrophe ». Mais il s'agit d'une « mesure préventive face à la dégringolade des marchés ». Pour ce qui est de la santé des banquiers, au Japon comme ailleurs, les gouvernements ne prennent pas le moindre risque.

Jean-Jacques LAMY

• Tepeco, exploitant de la centrale nucléaire de Fukushima
Un passé de tromperies et de dissimulations

Quel crédit peut-on accorder aux déclarations de la compagnie Tepeco, qui exploite la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi endommagée par le tsunami, quand on sait qu'elle a un lourd passé de dissimulation d'incidents et de falsification de rapports ?

Tepeco (Tokyo Electric Power) est le plus grand producteur privé mondial d'électricité. Avec ses 17 réacteurs, il fournit près du tiers de l'énergie nucléaire au Japon, alimentant en électricité la région de Tokyo.

En 2002, la compagnie avait fini par admettre, après que des examens faits par des salariés de la General Electric eurent révélé des dysfonctionnements, que dans les années 1980 et 1990 elle avait falsifié 29 rapports d'inspection faisant état de fissures ou de corrosion sur les enveloppes entourant les réacteurs. Elle avait

alors été contrainte d'en fermer plusieurs, dans l'attente d'une inspection.

En 2006 et 2007, le gouvernement japonais a relevé de nouvelles falsifications, portant cette fois sur des températures d'eau de refroidissement enregistrées pendant les années 1980.

En juillet 2007, un séisme de magnitude de 6,8 frappait la région où est située la centrale de Kashiwazaki-Kariwa, la plus grande du monde, alors que sa construction n'était censée résister qu'à un séisme d'une intensité de 6,5 au maximum. Là encore, la direction de Tepeco avait commencé par donner des informations contradictoires et par minimiser l'ampleur des fuites radioactives. À la suite du tremblement de terre de 2007, les réacteurs furent fermés pendant deux ans, pour permettre à la centrale de se conformer aux nouvelles normes antisismiques. Pendant la fermeture, huit



incendies se sont déclarés dans différentes unités, ce qui n'a pas empêché les autorités d'accorder l'autorisation de redémarrage.

Maintenant, chaque jour qui passe montre que Tepeco n'est plus en mesure de contrôler ce qui se passe dans ses centrales, faisant craindre une catastrophe nucléaire majeure. Il y a tout à craindre quand, aux conséquences de cataclysmes naturels, tels que le tremblement de

terre et le tsunami, s'ajoute une négligence concernant la sécurité des centrales qui a déjà fait courir des périls à la population japonaise.

Cela juge un système qui laisse autant de pouvoir de nuisance à ce genre d'irresponsables qui, placés à la tête d'industries dangereuses, se soucient surtout de la rentabilité des capitaux engagés.

Marianne LAMIRAL

Vols de vautours

Selon des informations parues dans la presse, des compagnies aériennes ont cherché à profiter des conséquences du séisme, du tsunami et du risque de catastrophe nucléaire au Japon, pour gonfler leurs tarifs.

Devant l'augmentation du nombre des gens qui cherchaient à quitter rapidement le pays, généralement des expatriés européens et des membres de leurs familles, les systèmes de gestion des compagnies, chargés d'adapter les tarifs à la demande, ont poussé les prix des billets à la hausse. Ainsi, même en classe dite économique, des Tokyo-Paris ont atteint 2000, 3000 euros et parfois bien plus (contre environ 1 500 euros habituellement pour un aller-retour).

C'est si indécent qu'Air France a rapidement dû décider de baisser ses prix (en fait, de revenir à des allers simples autour de 700 euros)... en présentant cela comme un geste commercial.

Après le racket, la publicité à bon compte ?

P. L.

• États-Unis

Attaques antiouvrières et antisyndicales
Les manifestations populaires de Madison: un encouragement pour l'avenir

Dans l'État du Wisconsin, le bras de fer entre le gouverneur et les élus républicains d'un côté, et de l'autre les syndicats appuyés par le Parti Démocrate et ses élus, a pris fin au bout de trois semaines.

Le gouverneur a finalement réussi à faire adopter l'essentiel de son projet de loi, qui comprend à la fois de sévères sacrifices financiers pour les employés des administrations et services publics et une attaque frontale contre leurs organisations syndicales.

Ce conflit et ses multiples péripéties ont fait la une de l'actualité nationale pendant des semaines. Les 14 sénateurs démocrates de l'État se sont réunis depuis le 17 février dans l'État voisin de l'Illinois, pour empêcher le Sénat du Wisconsin de siéger avec le quorum requis. Une astuce a finalement permis au gouverneur de se passer du quorum pour faire adopter par le Sénat, en l'absence des élus

démocrates, ces attaques contre les salariés et leur syndicat.

Une attaque en règle contre les salaires et les droits syndicaux

Sous prétexte d'économies afin de réduire le déficit budgétaire, ce sont les employés du secteur public qui verront leur salaire amputé de près de 6 % pour financer leur retraita, tandis que les primes qu'ils payent pour leur assurance maladie seront carrément doublées. Quant aux syndicats de la fonction publique, ils ne pourront négocier que sur les salaires – à condition que les augmentations réclamées ne dépassent pas celle de l'indice officiel des prix – et ils n'auront plus leur mot à dire sur les conditions de travail, les horaires, les avantages sociaux, etc. Leur représentativité sera réexaminée tous les ans. Les employeurs ne déduiront plus automatiquement les cotisations syndicales sur les payes pour les reverser aux syndicats: il faudra que chaque salarié

choisisse de se syndiquer et de payer lui-même sa cotisation au syndicat. Il s'agit d'une attaque en règle contre les appareils syndicaux du secteur public (à l'exception des syndicats de policiers et de pompiers) et de leurs finances. Les élus démocrates se sont sentis directement visés eux aussi, car ce sont les militants syndicaux et les finances des syndicats qui sont mis à contribution pour leurs campagnes électorales et à qui ils doivent leur élection.

Les travailleurs répondent à l'appel... mais les dirigeants les vendent

Face à cette attaque en règle, dirigeants syndicaux et appareil du Parti Démocrate ont appelé à manifester et des dizaines de milliers de personnes ont répondu à l'appel: le Parlement du Wisconsin a été occupé jour et nuit pendant deux semaines et des manifestations de dizaines de milliers d'employés, d'enseignants, d'étudiants, se sont déroulées chaque week-end dans

la capitale, Madison. Samedi 12 mars, alors que la loi venait d'être adoptée, les manifestants étaient encore plus nombreux, rejoints par quelques dizaines de fermiers sur leurs tracteurs, inquiets de toutes des coupes dans les budgets sociaux. Ce sont près de 100 000 personnes qui ont fait entendre leur colère.

Mais les chefs syndicaux et les responsables démocrates ont voulu placer dès le début la protestation sur le terrain exclusif de la défense des droits syndicaux, en déclarant qu'ils étaient prêts à accepter tous les sacrifices imposés aux salariés du public, à condition que le gouverneur retire les clauses antisyndicales de son projet de loi. Et s'ils ont appelé à des manifestations similaires dans d'autres États où des législations semblables ont été adoptées, ou encore à des manifestations de solidarité dans des dizaines d'autres États, jamais ils n'ont appelé les travailleurs à se défendre contre les sacrifices que les gouvernants et les patrons leur

font subir. En somme, il fallait que les syndiqués défendent le droit des syndicats à approuver les sacrifices et les attaques contre les travailleurs. Dans ces conditions, les dirigeants syndicaux ne mettaient pas tous les atouts de leur côté pour sortir victorieux du conflit.

Il reste que la mobilisation qui a eu lieu dans le Wisconsin a montré aux travailleurs de tout le pays que des dizaines de milliers des leurs peuvent se dresser ensemble pour se défendre. Et si l'attitude des élus démocrates et des chefs syndicaux, prêts à vendre les travailleurs pour sauver leurs intérêts d'appareils, a été mise sous le feu des projecteurs et a permis à une partie de la classe ouvrière de comprendre que ce n'est pas sur eux qu'il faudra compter pour se défendre, mais bien sur la force et la solidarité des travailleurs eux-mêmes, ce sera un acquis précieux pour les combats qui ne manqueront pas de venir.

Dominique CHABLIS

La campagne pour les élections de 2012: un terrain piégé pour les travailleurs

Et ce qui s'est passé au Wisconsin est un banc d'essai pour les Républicains qui, dans bien d'autres États, veulent mener de semblables attaques contre les employés du secteur public – et parfois comme en Indiana contre ceux du privé aussi – et contre le droit syndical. Et au-delà il s'agit pour eux de préparer les élections générales de 2012, non seulement sur le plan

politique mais aussi en privant les candidats démocrates des finances syndicales pour leur campagne.

Bien avant que le gouverneur du Wisconsin ait réussi à faire adopter la loi, les dirigeants syndicaux et les responsables démocrates avaient déjà orienté les protestataires vers une vaste campagne de signatures et de récolte de fonds pour obtenir la

révocation de huit élus républicains, les Républicains faisant eux campagne pour la révocation de huit élus démocrates. C'est un terrain où les travailleurs n'ont strictement rien à gagner, puisque les uns comme les autres sont prêts à faire reposer le poids des déficits publics sur la classe ouvrière qui n'y est pour rien.

D. C.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 134 (mars 2011)

- **La vague de contestations dans les pays arabes** – Tunisie: la révolte confrontée à un pouvoir qui louvoie mais ne disparaît pas
– Égypte: Mubarak parti, la hiérarchie militaire reste au pouvoir
- **Italie:** L'offensive antiouvrière de Fiat... et de tout le patronat
- **République d'Irlande:** La classe ouvrière, victime « collatérale » des soubresauts répétés de la crise
- **Derrière la crise de l'euro**
Prix: 2 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,58 euro



• Bahreïn

Des soldats saoudiens et émiratis au secours de la monarchie

Au moment où en Libye, les troupes de Kadhafi resserrent l'étau autour des insurgés de l'est du pays, c'est aussi à l'autre extrémité du monde arabe, au Bahreïn, qu'un tournant est pris vers la répression. Le Conseil de coopération du Golfe (CCG), dont l'Arabie saoudite est le chef de file, a décidé l'envoi de troupes à Bahreïn pour y ramener selon ses termes « l'ordre et la stabilité ». Un millier de soldats saoudiens sont ainsi arrivés dimanche 13 mars à Bahreïn. Les Émirats arabes unis ont également annoncé l'envoi de troupes. C'est la réponse de l'Arabie saoudite aux manifestations qui secouent le Bahreïn depuis un mois.

Face à la poursuite de la contestation, la monarchie du Bahreïn avait bien accepté de rencontrer l'opposition afin de discuter de la revendication d'un parlement ayant quelque pouvoir. Mais l'affaire a tourné court. Les différentes composantes de l'opposition, dont le Wifaq, un parti chiite, continuant de dénoncer l'attitude du pouvoir et l'émir du Bahreïn, Hamad ben Issa Al-Khalifa.

Face à l'intervention scandaleuse, ils dénoncent maintenant cette « occupation militaire étrangère ». Et, le soir

du 13 mars, des manifestants ont barré plusieurs routes du centre de la capitale Manama. La police les a arrosés de gaz lacrymogènes pour débloquent l'accès au quartier des affaires. La police n'était pas intervenue ainsi depuis le 19 février. Washington a condamné ces violences et exhorté le gouvernement de Bahreïn à dialoguer avec l'opposition plutôt qu'à recourir à la force. Les États-Unis ont fait les mêmes recommandations au CCG.

Si la monarchie saoudienne se soucie d'arrêter la

contestation à Bahreïn, c'est qu'elle craint aussi qu'elle n'encourage la contestation qui commence à se développer dans son propre pays. Jeudi 10, la police a tiré des coups de semonce pour disperser des manifestants dans l'est de l'Arabie saoudite, faisant trois blessés. Des manifestations ont lieu depuis la mi-février dans cette province saoudienne, qui est à la fois celle des puits de pétrole et de la minorité chiite. Elles ne regroupaient souvent qu'une poignée de participants qui demandaient la libération de prisonniers politiques.

Des pétitions circulent aussi pour demander des réformes politiques, plus de transparence dans les dépenses et des mesures contre le chômage et la pauvreté. Le chômage des jeunes est en effet le problème numéro un de l'Arabie saoudite, qui compte 70 % de moins de 30 ans. Or 40 % de ces jeunes sont au chômage.

Le chômage est d'autant

plus important que les patrons saoudiens préfèrent faire venir des non-Saoudiens, qui leur coûtent moins cher. Résultat : le nombre de jeunes en situation précaire et de personnes vivant sous le seuil de pauvreté s'est mis à grimper dans l'un des États les plus prospères du monde, mais où la richesse ne profite qu'aux hommes d'affaires et d'abord à ceux qui sont liés à la famille régnante.

Parallèlement, une succession de scandales a révélé le degré de corruption et de népotisme des institutions étatiques, mais les coupables n'ont jamais été punis. La critique du roi et des princes reste interdite tandis que les prisons du régime sont pleines de militants politiques, de blogueurs irrévérencieux, de juristes ou d'universitaires pacifistes.

La monarchie dispose d'un très gros fonds de réserve (pas loin de 500 milliards de dollars) qui peut lui permettre d'acheter en partie la paix

sociale. En février dernier, elle a annoncé que 36 milliards de dollars (25 milliards d'euros) seraient dépensés en faveur de mesures sociales. Il s'agissait évidemment de tenter d'apaiser la contestation et cela mesure la crainte que commence à éprouver le régime. Mais cette contestation continue d'agiter différents milieux, intellectuels partisans de la démocratie et défenseurs des droits de l'homme, islamistes salafistes, représentants de la minorité chiite, voire des clans de la monarchie qu'elle a mis sur la touche.

L'intervention directe des troupes saoudiennes au Bahreïn rappelle en tout cas que la monarchie de Ryad entend bien continuer d'étouffer toute contestation politique, avec ses pétrodollars – elle va consacrer 20 milliards à soutenir ses voisins du Bahreïn et d'Oman – mais aussi, si nécessaire, à coups de trique.

Jacques FONTENOY

• Algérie

La contestation sociale se développe

Le courant de révolte qui parcourt le monde arabe depuis des semaines a aussi ses répercussions en Algérie, bien que d'une façon différente. Les manifestations organisées à plusieurs reprises par une Coordination nationale pour la démocratie et le changement (CNDC) n'ont guère mobilisé, sans doute parce que, à la différence de ce qui s'est passé en Tunisie, en Égypte ou en Libye, il n'y a pas à la tête du régime la figure d'un dictateur concentrant sur sa personne toutes les oppositions. En revanche, le pays connaît une vague de revendications sociales, de plus en plus large.

Le gouvernement visiblement préoccupé par cette agitation, mais aussi par les manifestations de jeunes qui ont eu lieu début janvier, fait parfois mine de lâcher du lest. Mais c'est tous les jours que des mouvements ont lieu aux quatre coins du pays : grèves, manifestations, sit-in, occupations de bâtiments officiels ou de barrages sur les routes, pour exiger des emplois, de meilleurs salaires, des logements ou la démission de maires ou de chefs d'entreprise, pour dénoncer la précarité, la corruption et la « hogra » (le mépris). Ainsi par exemple, les travailleurs du secteur paramédical, massivement en grève durant près de trois semaines, ont vu leurs revendications en partie satisfaites sur la question des salaires et de la revalorisation de leur statut. À leur tour, les médecins des hôpitaux publics réclament des revalorisations salariales, organisant des marches et des sit-in dans tout le pays. De leur côté, les conducteurs de

trains des dépôts d'Alger, suivis par ceux d'Oran, ont obtenu après 24 heures de grève que leur prime de traction soit augmentée.

Un Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) s'est récemment constitué. Son porte-parole, Samir Larabi, a dénoncé l'insuffisance des récentes mesures du gouvernement destinées aux jeunes chômeurs, dont la prolongation de trois ans des contrats précaires, l'aide au micro-crédit pour créer sa propre entreprise ou l'attribution de terres agricoles dans le Sud. Il a rappelé : « On ne veut pas être des patrons, on veut du travail ! » Le CNDDC, qui a déjà organisé plusieurs marches de chômeurs dans le pays, appelle à une grande marche le 20 mars. De leur côté, les étudiants, en mouvement depuis près d'un mois contre une réforme de leur cursus, projettent une marche sur Alger début avril.

Ce ne sont pas seulement les fonctionnaires ou des catégories précaires qui se mettent en mouvement mais aussi les travailleurs de secteurs industriels. Ainsi par exemple, les travailleurs du complexe pétrochimique de Skikda ont organisé des sit-in permanents à l'extérieur de l'usine pour exiger des rappels de salaires et le paiement des primes promises. Les travailleurs du complexe sidérurgique ArcelorMittal à Annaba ont fait grève durant deux semaines pour exiger le départ de leur nouveau directeur, lui reprochant son refus d'appliquer l'accord sur les bénéfices. Les travailleurs du complexe pétrolier d'Hassi r'Mel, zone

pétrolière du Sud, ont demandé à ce que leurs salaires soient réévalués à 87 % et non pas à 10 % comme le propose le syndicat officiel. Ils dénoncent aussi la nouvelle convention collective qui impose des négociations branche par branche en fonction de la santé financière respective de chaque filiale du groupe Sonatrach.

Le fait que la police ait été impuissante, lundi 7 mars, à empêcher la manifestation à Alger de près de 10 000 gardes communaux – un corps créé en 1995 pour suppléer la gendarmerie algérienne dans la lutte contre le terrorisme et qui réclame aujourd'hui de conséquentes augmentations

de salaires en vertu des services rendus – a inquiété le pouvoir. Il peut craindre que la contestation sociale s'insinue par toutes les brèches ouvertes, y compris parmi d'anciens soutiens du régime.

Le gouvernement algérien pourrait tenter d'acheter la paix sociale, en piochant dans les milliards de la rente pétrolière et gazière mais il craint également qu'en faisant des concessions importantes, ou en lâchant trop vite, il n'obtienne l'effet inverse, en encourageant encore la poussée revendicative. Mais celle-ci est peut-être en train de se produire de toute façon.

Maud NATHAN



Les auxiliaires de police manifestant face à la police, à Alger le 7 mars.

Il y a 20 ans

• Irak, mars 1991

Avec la bénédiction des grandes puissances Saddam Hussein réprimait deux soulèvements populaires

En mars 1991, alors que la guerre du Golfe lancée par les grandes puissances contre Saddam Hussein à la suite de l'occupation du Koweït par l'Irak s'achevait, deux soulèvements éclataient contre son régime. Ils mobilisaient les populations à majorité chiïte au sud de l'Irak, et les populations kurdes au nord.

La défaite de Saddam Hussein dans la guerre du Golfe avait fait naître dans la population irakienne l'espoir de voir finir sa dictature. Ce sentiment était renforcé par les mensonges des grandes puissances qui, pour faire admettre à l'opinion mondiale leur intervention militaire, avaient prétendu lutter pour les droits de la population irakienne et appelé celle-ci à se débarrasser du dictateur.

Au sud, à Bassora, du 26 au 28 février 1991, plusieurs milliers de déserteurs irakiens avaient défilé contre la dictature de Saddam Hussein. Le 4 mars, des soldats des régiments de chars de l'armée régulière participaient à l'attaque des bâtiments du régime. Puis les insurgés attaquèrent les prisons et libérèrent les détenus. La ville, bombardée par les Iraniens pendant les huit années de la guerre Iran-Irak, pilonnée par l'aviation américaine en janvier-février 1991, manquait d'eau, de nourriture, de médicaments, accaparés par les troupes de Saddam Hussein qui y avaient établi leur quartier général. Le soulèvement s'élargit à toute une série de villes du sud.



Village kurde détruit par les troupes de Saddam Hussein en mai 1991.

Les 5 et 6 mars, les principales villes kurdes, au nord, se soulevaient à leur tour, notamment à Arbil et Souleimanye. Le 6, les émeutes gagnaient Kirkouk et Ranieh, des membres des milices kurdes se joignaient aux insurgés. Le 8, après deux jours de combats, les insurgés prenaient la ville de Souleimanye et exécutaient des responsables du parti Baath de Saddam Hussein.

Les dirigeants nationalistes kurdes coiffèrent la mobilisation populaire en plaçant les villes kurdes sous le contrôle de leurs milices.

Pendant ce temps, Saddam Hussein lançait contre le soulèvement chiïte au sud des troupes qu'il n'avait pas engagées dans la guerre du Golfe. La région de Bassora était bombardée. Le 17 mars, les combats avaient cessé et fait 30 000 morts. Puis le dictateur irakien allait reprendre le contrôle de la région kurde, déclenchant la fuite de

deux millions de Kurdes d'Irak cherchant un refuge en particulier en Turquie.

À cette occasion les grandes puissances, et d'abord les États-Unis, offrirent un bel échantillon du cynisme dont elles sont capables. Quand il s'agissait de mettre le holà aux ambitions de Saddam sur le Koweït, elles n'avaient pas de paroles assez dures pour dénoncer le dictateur. Mais devant la menace que pouvaient représenter ces soulèvements populaires, elle préférèrent laisser Saddam Hussein, dont les ambitions sur le Koweït était désormais vaincues, les réprimer à sa guise. Elles craignaient à la fois qu'un succès du soulèvement chiïte ne renforce l'influence de l'Iran, et que les revendications des Kurdes d'Irak puissent s'étendre aux autres pays ayant une minorité kurde : Iran, Syrie et Turquie.

On vit donc les grandes puissances assister sans réagir à

la répression des soulèvements qu'elles avaient elles-mêmes contribué à provoquer. L'Irak n'avait plus officiellement le droit d'utiliser des avions après le cessez-le-feu, mais les États-Unis fermèrent les yeux quand Saddam Hussein fit bombarder les populations du Sud. Quant aux pays voisins, comme le Koweït, ils bouclèrent les frontières pour empêcher la population de fuir la répression.

Les oppositions chiïtes et kurdes sortirent considérablement affaiblies de cette épreuve et le vaincu de la guerre du Golfe en sortit renforcé face à son peuple ! Les grandes puissances et les États de la région qui étaient leurs alliés préféreraient accorder au dictateur irakien un sursis, qui allait durer douze ans, plutôt que de voir des peuples conquérir leurs droits.

Jacques FONTENOY

• Zone euro Toujours plus loin pour satisfaire les banquiers

Les dirigeants de la zone euro, lors d'une énième réunion destinée à sauver la monnaie unique, ont adopté un « pacte pour l'euro ». Ce qui n'est encore qu'un accord de principe, qui devrait être ratifié à la fin du mois, est un engagement – un de plus – de chacun des pays signataires à limiter sa dette publique et, entre autres, à appliquer une « modération salariale dans le secteur public ». Les chefs d'État européens ont applaudi le Portugal pour avoir annoncé de nouvelles mesures d'austérité.

Pourquoi tout cela ? Parce qu'il faut, dit un de ces chefs d'État, « des décisions fortes pour calmer les marchés ». Les dirigeants européens font semblant de croire que ces engagements seront à même de limiter la voracité des spéculateurs, qui concentrent leurs attaques sur les dettes des États et en particulier des plus fragiles d'entre eux. Mais en attendant, ces représentants de la bourgeoisie taillent dans les dépenses les plus utiles aux classes populaires et réduisent le nombre de fonctionnaires sous la pression des banquiers. Ces mesures n'offrent absolument aucune garantie en ce qui concerne l'attitude des spéculateurs. D'ailleurs, ceux-ci ont relevé ces derniers jours les taux d'intérêt de l'argent qu'ils prêtent à l'État portugais. Cela parce que ces spéculateurs estiment que celui-ci aura désormais plus de mal à rembourser ses dettes. Le gouvernement portugais a déjà commencé à faire payer la crise économique à sa population par une politique engagée depuis deux ans, et cela n'a pas dissuadé pour autant les spéculateurs.

Alors, céder aux exigences des banquiers, c'est présenter la facture aux classes populaires tout en encourageant les spéculateurs à encore plus d'audace. Le seul remède efficace serait de mettre l'ensemble du système bancaire hors du contrôle des capitalistes qui aujourd'hui le dirigent, c'est-à-dire de le mettre sous le contrôle des travailleurs.

Stéphane FORT

140 ans de la Commune

Il y aura 140 ans cette année, en 1871, les travailleurs de Paris prenaient en main la gestion de la ville. Le gouvernement ouvrier de la Commune s'installait, avec des élus révocables à tout moment.

L'association des Amis de la Commune de Paris entend commémorer cet événement à travers plusieurs manifestations, spectacles, expositions, conférences et des initiatives

dans plusieurs villes et sur des lieux de travail.

Un grand spectacle aura lieu notamment vendredi 18 mars 2011, jour de l'insurrection parisienne, sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris, qui illustrera différents aspects mais aussi l'actualité de cette grande date de l'histoire ouvrière.

Pour en savoir plus :
www.commune1871.org
amis@commune1871.org

BARRICADE,

par la Compagnie Jolie Môme

À l'occasion du 140^e anniversaire de la Commune de Paris, la Compagnie Jolie Môme reprend son spectacle *Barricade*, d'après Adamov, du 18 mars au 10 avril, à :

La Belle Étoile

14 rue Saint-Just, La Plaine-Saint-Denis, à Saint-Denis

Métro Porte-de-la-Chapelle

et Bus N° 153 ou 302, arrêt Église-de-La-Plaine

Judis, vendredis et samedis à 20 h 30, dimanches à 16 h

Tarif: 18 et 10 euros

Réservation au 01 49 98 39 20

www.cie-joliemome.org

• Groupe Renault

Après « l'espionnage », « l'escroquerie »... reste l'exploitation

Dans un récent épisode du feuilleton sur l'espionnage industriel chez Renault, où trois hauts cadres avaient été, début janvier, brutalement licenciés et dénoncés publiquement, Carlos Ghosn, de retour au 20 heures de TF1, a dû admettre : « Je me suis trompé, nous nous sommes trompés et d'après les conclusions que nous avons entendues du procureur de Paris, il semble que nous ayons été trompés. »

Une vidéo réalisée à usage interne montre le PDG confessant ce qu'il appelle « une bêtise ». Une « bêtise », le licenciement grandguignolesque de trois cadres sur fond de mauvais roman d'espionnage, le déballage de ses « certitudes », de ses preuves « multiples » ! Mais par chance, a dit Ghosn, le conseil d'administration ne l'envoie pas au coin, il lui « conserve sa confiance »... Grand seigneur, et surtout pragmatique, le PDG a annoncé refuser la démission offerte par son second, Patrick Pélata : à ce dernier de partager les épisodes de brasse coulée que réserve sans doute encore cette affaire... Ghosn n'a pas été suffisamment grand seigneur, cependant, au point de proposer sa propre démission !

Proposant une « réparation et/ou une réintégration des trois cadres au sein du groupe après cette très grande injustice », le patron du groupe a annoncé qu'avec l'ensemble des cadres dirigeants impliqués dans l'affaire il renonçait à la part variable de sa rémunération pour 2010 et à tout bénéfice de stock-options pour 2011. Prendre sur son 1,6 million d'euros de bonus pour dédommager les trois

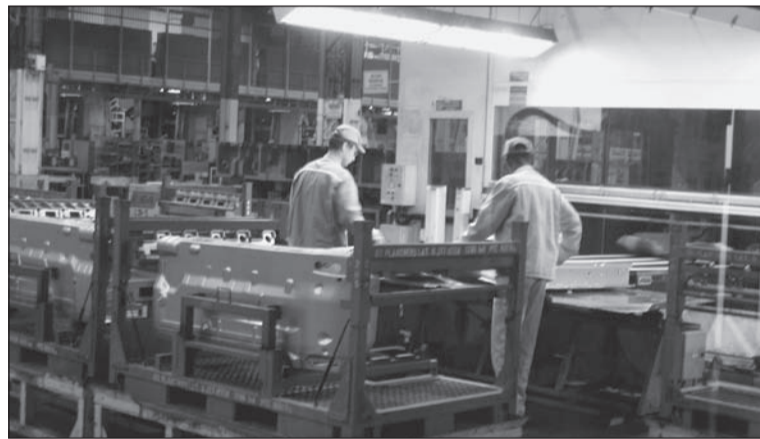
cadres, c'est la moindre des choses, et de toute façon il lui reste son salaire - 9,2 millions d'euros en 2009 - et toutes les stock-options accumulées depuis 2005 à la tête de Renault, et même depuis 2001 comme PDG de Nissan.

Quelle que soit la dose de ridicule dont se sont couverts les dirigeants de Renault, ils n'en sont pas morts. Quant aux trois cadres injustement soupçonnés et chassés de leur poste, il est normal qu'ils obtiennent réparation. Cette affaire met cependant en lumière les méthodes expéditives du constructeur en matière de gestion du personnel. Ici amplement médiatisée, l'attitude méprisante de la direction vis-à-vis des « ressources

humaines » est largement répandue dans les bureaux et les usines. Le harcèlement de la hiérarchie à l'égard de travailleurs qui ne rentrent pas dans le rang ou dont la tête, tout simplement, ne revient pas au chef, est monnaie courante depuis que la recherche effrénée de postes à supprimer tient lieu, chez Renault et ailleurs, de gestion du personnel. Il n'est pas rare qu'une provocation serve à se débarrasser d'un salarié « indésirable », qu'un jeune chef tout frais issu de l'école d'ingénieurs obtienne le licenciement d'un vieil ouvrier « rétif » ou encore qu'un responsable en embuscade attrape un travailleur un verre à la main et lui indique aussitôt la porte.

Cette fois, les victimes ont eu à la fois le budget et les relations pour se défendre face à l'arbitraire patronal. Mais ce sont tous les travailleurs harcelés ou licenciés par Renault au fil des ans qu'il faudrait indemniser et/ou réintégrer.

Viviane LAFONT



• Faurecia – Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais)

En grève pour une augmentation de salaire

Depuis le jeudi 10 mars, de nombreux ouvriers de l'équipementier automobile Faurecia (480 salariés) sont en lutte pour exiger une augmentation de 100 euros net par mois, le déblocage de la prime d'ancienneté au-delà de trente ans (la moitié du personnel concerné) et le paiement des jours de grève.

Après trois réunions de négociation, dans le cadre de la NAO (négociation annuelle obligatoire), la direction accordait seulement 1 % d'augmentation générale en mars, 1 % en septembre, plus 0,3 % d'augmentation individuelle que toucherait moins de 40 % du personnel. Cela représenterait autour d'une trentaine d'euros brut par mois en plus sur la fiche de paye, même pas de quoi compenser la seule hausse du prix du carburant !

Vu les divergences entre les délégués CGT, FO, CFTC et CFDT, les travailleurs ont exigé qu'ils arrêtent de parler en pourcentage et tout le monde s'est mis d'accord pour une revendication de 100 euros net pour tous.

L'équipe de nuit a débrayé quatre heures et a repris au ralenti. Celles du matin et

de l'après-midi ont pris le relais. Plus de la moitié des ouvriers ont cessé le travail et plus d'une cinquantaine se sont rassemblés à l'entrée de l'usine. La direction est alors venue discuter pour inciter à reprendre le travail, reprochant de vouloir faire fermer l'entreprise !

Lundi 14 mars, au petit matin, environ 80 ouvriers ont entièrement bloqué les accès à l'usine. La production tourne au ralenti mais les camions ne peuvent pas circuler, avec de possibles problèmes d'approvisionnement pour l'usine Renault de Douai. Comme la plupart des salariés, les ouvriers de Faurecia en ont ras le bol des bas salaires, de la baisse du pouvoir d'achat, des réductions d'effectifs et de l'aggravation des conditions de travail.

En 2008-2009, le groupe Faurecia, détenu à près de 60 % par PSA Peugeot Citroën, a supprimé 4000 emplois en France, en prétextant la crise et des résultats dans le rouge. Mais en 2010, l'entreprise a dégagé un bénéfice net de 202 millions d'euros et distribué des dividendes aux actionnaires. De l'argent, il y en a donc pour augmenter les salaires.

Correspondant LO

Les licenciements des mineurs après les grèves de 1948 enfin jugés abusifs

Après des années de bagarres juridiques, les 17 mineurs – ou femmes de mineurs décédés – qui avaient porté plainte devant les Prud'hommes pour licenciements discriminatoires lors des grèves de l'après-guerre, ont enfin obtenu la reconnaissance qu'ils réclamaient. Tel est le jugement qu'a rendu la cour d'appel de Versailles jeudi 10 mars, 63 ans après les faits.

Après la loi d'amnistie de 1981, les 3 000 mineurs licenciés par les Houillères en 1948 et 1952 – ceux du moins qui étaient encore en vie – ont été réhabilités. C'était

la contrepartie sociale de la réhabilitation complète par Mitterrand des généraux putschistes de la guerre d'Algérie, qui ont tout récupéré, droits et rémunérations. Mais si les mineurs ou leurs veuves étaient réhabilités, ils n'étaient pas rétablis dans leurs droits, notamment rien n'était prévu pour les indemniser de la perte de leur salaire pendant les années de chômage, ainsi que de la perte du logement, du charbon et des soins gratuits auxquels ils avaient droit. Jusqu'au jugement de la cour de Versailles, les tribunaux invoquaient que les demandes

des mineurs étaient prescrites car déposées plus de trente ans après les faits.

La bourgeoisie et ses gouvernements ont la vengeance tenace. Ces mineurs avaient été licenciés en 1948 après neuf semaines d'une grève très dure dans tous les bassins miniers. Cette grève avait été décidée à une large majorité des 320 000 mineurs, avec la seule CGT, contre des décrets qui prévoyaient le licenciement de 10 % des salariés travaillant en surface, ainsi que des mesures disciplinaires, dont le licenciement pour absentéisme. Le ministre de l'Industrie et

du Commerce, le socialiste Robert Lacoste, en avait la responsabilité.

L'armée fut envoyée pour réprimer les mineurs, ainsi que les CRS sous les ordres du ministre de l'intérieur Jules Moch, socialiste lui aussi. La répression fut brutale, trois mineurs furent tués dans le Nord et un dans l'Est. Et un millier de grévistes furent emprisonnés pendant des semaines. Les mineurs furent pourchassés et les 3 000 licenciés inscrits sur des listes noires pour qu'ils ne puissent trouver de travail dans les grandes entreprises.

C'est pourquoi ce jugement

tenait particulièrement à cœur aux mineurs et aux veuves qui ont porté plainte. Mais qui paiera les 30 000 euros d'indemnités par plaignant accordés par le tribunal, alors que les Houillères ont été liquidées et que jusqu'à présent l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), qui en a hérité, ne reconnaît pas sa responsabilité ?

Mais au-delà de ces indemnités, c'est un combat pour leur dignité que ces anciens mineurs ou leur famille sont en train de gagner.

Claude THIÉRAM

• SNCM – Marseille

Une armada contre les marins

Les marins de la SNCM, en grève depuis plus de six semaines, se battent à juste titre contre la menace de suppressions d'emplois. À bord de canots de sauvetage, ils ont bloqué les passes sud et nord du port de Marseille à partir du mardi 9 mars après-midi.

En effet, arguant de la réduction par le port de Nice du nombre d'escales, Veolia Transport, actionnaire de la SNCM, voudrait se débarrasser d'au moins un navire dans un premier temps, sur les dix que compte sa flotte.

La CGT craint la mise en place d'un plan social ainsi que la possibilité de faire immatriculer les navires de la SNCM et de la CMN sous un pavillon de complaisance, ce qui permettrait de jeter à la rue les marins et d'employer du personnel à bas coût et à statut précaire. Le syndicat demande « la mise en œuvre du pavillon français pour tous les armateurs qui opèrent au cabotage national ». En effet les navires des concurrents, Corsica Ferries, utilisent un pavillon international, moins exigeant quant aux conditions d'embauche et de travail des marins.

L'État, actionnaire de la SNCM avec un quart du capital de la compagnie, s'est mis aux abonnés absents. C'est le groupe privé Veolia Transport qui mène la danse, organise comme bon lui semble l'emploi des marins. Le directeur refuse aussi de fournir à la CGT l'audit de situation commandé lors

de la privatisation. Comme si les salariés n'étaient pas les premiers concernés par le programme d'action du directeur.

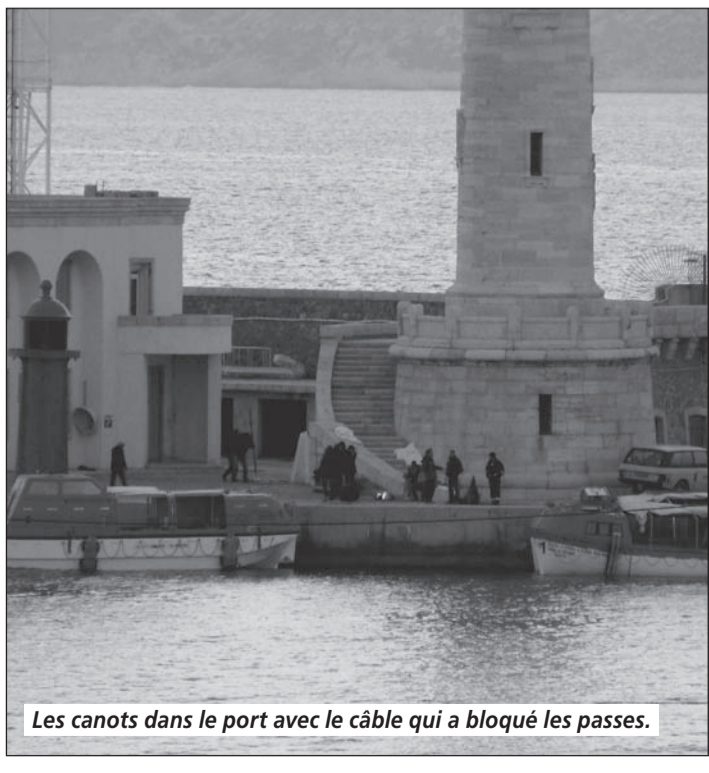
L'État est pourtant intervenu sur le port, non pour défendre un service qui devrait être public, mais pour envoyer une véritable armada contre les grévistes. Ainsi, jeudi 10 mars, près de 700 CRS, gendarmes, GIPN, policiers, un hélicoptère et des canots rapides ont été mobilisés contre les grévistes du port. Les marins menottés ont été évacués comme de dangereux bandits. Voilà comment l'État intervient.

Tout cela uniquement pour défendre les intérêts d'un groupe capitaliste dont le seul souci est de ramasser des profits, quitte à supprimer des emplois de marins, tout en empochant les subventions de l'État et des collectivités.

À l'annonce du coup de force du Préfet, tous les travailleurs portuaires se sont mis en grève pour soutenir les marins en lutte. Les marins, eux, ont décidé la grève jusqu'au mardi 15 mars, jour où se réunit le conseil de surveillance de la SNCM.

Un mouvement de 24 heures de grève reconductible est lancé par la Fédération des syndicats maritimes CGT à tous les travailleurs des ports à partir du 17 mars. Et en effet tous sont concernés par la façon dont le pouvoir et les armateurs répondent aux travailleurs de la SNCM.

Correspondant LO



Les canots dans le port avec le câble qui a bloqué les passes.

• Eurocopter – Marignane (Bouches-du-Rhône)

Élections professionnelles La CGT gagne des voix, mais n'est pas représentée au CE

Jeudi 10 mars, à Eurocopter Marignane, les élections des délégués du personnel et des délégués au Comité d'établissement faisaient suite à une année marquée par un certain nombre de reculs pour les salariés, à travers différents accords signés par tous les syndicats sauf la CGT.

La CGT progresse en particulier dans le premier collège, soit 1 090 inscrits, qui regroupe majoritairement les apprentis, les ouvriers, les récents embauchés issus de l'intérim. Dans ce collège, aux élections de délégués du personnel la CGT passe de 15 % à plus de 22 %, devenant ainsi le second syndicat ouvrier derrière FO qui passe de 60 % à 47 %, et devant la CFDT à 19 %. Il semble bien que ce soient les positions de la CGT, son refus de signer les accords défavorables aux salariés et ses interventions dans les ateliers, qui ont pu amener cette progression.

Au deuxième collège, composé de techniciens d'atelier, de techniciens et d'agents de maîtrise, soit 6 700 inscrits, la CGT a

aussi progressé, obtenant 9 % des voix en délégués du personnel.

Il n'y avait de troisième collège, celui des cadres, que pour les élections au Comité d'entreprise. Or, les cadres s'étant fort peu déplacés pour voter, la direction battait le rappel, quitte à s'asseoir sur la procédure légale. Alors que le scrutin devait s'arrêter à 18 h, elle décidait de reculer l'heure de fermeture à 19 h. Il lui fallut bien ce délai pour envoyer un message à toute l'usine, mobiliser les chefs de service, pour que les délégués CGC partent en courant dans tous les secteurs afin de ramener les cadres dans les bureaux de vote. Cette manœuvre contribuait à « diluer » le score de la CGT qui, en CE, atteint 9,3 %, résultat inférieur aux

10 % nécessaires pour obtenir la représentativité.

La direction a démontré que, si elle a la « légalité » plein la bouche quand il s'agit d'attaquer les travailleurs, elle sait s'en dégager quand cela l'arrange.

Dans la nuit suivant le scrutin, les délégués FO, qui avaient bénéficié pour leur campagne de nombreux avantages, ont envoyé des messages par SMS à tous leurs adhérents de l'usine, disant : « La CGT n'existe plus, ils n'ont pas fait 10 %, ils ne seront plus aux réunions de négociations, plus la peine d'être à la CGT. »

Il n'en reste pas moins que FO a perdu 13 % chez les ouvriers, quand la CGT y a gagné 7 %. Il faut croire que bien des ouvriers savent qu'il n'y a rien à attendre des discussions avec la direction, et qu'il va falloir se donner les moyens de se défendre.

Correspondant LO

• Procès du bitume à Lyon

Eurovia, filiale de Vinci, conteste sa responsabilité dans le décès d'un salarié

Le procès en appel de « l'affaire du bitume » s'est tenu à Lyon le 11 mars. En mai dernier, le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Bourg-en-Bresse avait estimé qu'Eurovia, entreprise de travaux publics filiale de Vinci, avait commis une « faute inexcusable » ayant entraîné la mort d'un ouvrier en 2008. Eurovia avait fait appel de ce jugement.

Francisco Serrano-Andrade avait travaillé une vingtaine d'années à épandre du bitume sur les routes, sans autre protection qu'une casquette et des gants, avant de développer un cancer de la peau apparu d'abord sur son nez, doublement exposé au rayonnement des ultra-violets et aux émanations des fumées de bitume, comme l'avaient

établi des expertises médicales. Le tribunal de Bourg-en-Bresse en avait conclu à la responsabilité d'Eurovia, qui « aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé son salarié » et n'avait rien fait pour l'en protéger.

Mais pour l'avocat d'Eurovia, qui traduit le mépris qu'a son employeur pour la santé et la vie des travailleurs, l'exposition au soleil est un risque « environnemental » et non professionnel – comme si la victime avait choisi pour son plaisir de s'exposer au soleil!

Ils seraient environ 4 000 ouvriers, travaillant sur les routes, exposés aux mêmes risques que Francisco Andrade. Il n'est pas facile de savoir combien parmi eux ont développé un cancer suite à leur travail, beaucoup ne

déclarant pas leur maladie comme étant professionnelle, de peur de perdre leur emploi, ou parce que ce sont des immigrés retournés dans leur pays avant que la maladie se déclare. Mais l'avocat de la veuve du salarié a relevé que « les travailleurs de la route sont quarante fois plus exposés aux produits cancérigènes que les autres ».

La cour d'appel de Lyon doit rendre son verdict le 10 mai. La responsabilité des sociétés de travaux publics sera-t-elle reconnue ou, comme cela s'est fait pour l'amiante, faudra-t-il encore attendre des années et de multiples recours avant que les victimes du bitume puissent faire valoir leurs droits?

Marianne LAMIRAL

• Guy Noël Production – Ambérieu-en-Bugey (Ain)

La grève est suspendue, mais les problèmes demeurent

Après six semaines de grève, les ouvriers de l'entreprise Guy Noël Production ont repris le travail lundi 14 mars. Ils s'étaient mis en grève pour s'opposer à la fermeture de leur usine de production de bétonnières, qui entraîne la suppression de 53 emplois.

Depuis le début, ils se sont heurtés à un mur de mépris de la part du groupe Altrad, propriétaire de cette usine, et de son patron Mohed Altrad, 380^{ème} fortune du pays, qui vient de confirmer son projet d'investir 6 millions d'euros dans le club de rugby de Montpellier pour soigner son image.

Par contre, au fil des semaines, les grévistes ont découvert la solidarité morale et financière de la population à laquelle ils se sont adressés devant les supermarchés ou sur les marchés. Ils ont partagé l'indignation devant le comportement de ces groupes pleins aux dents qui n'hésitent pas à jeter des dizaines de familles dans la précarité et à aggraver le chômage dans une petite ville comme Ambérieu, uniquement pour accroître leurs profits. Ce sont les dons recueillis auprès de la population, de la municipalité et surtout des syndicats du département, notamment

ceux de la CGT, qui ont permis de faire face à l'absence complète de paie à la fin du mois de février.

Au cours de la sixième semaine de grève, les grévistes ont décidé d'accepter de reprendre la production jusqu'à la fin avril, d'expédier progressivement les stocks de bétonnières détenus à l'usine en échange de primes qui compensent plus ou moins les jours de grève. Les ouvriers toucheront 28,5 euros par

jour de grève et la dernière semaine de grève sera payée. Une troisième prime ne sera acquise qu'au fur et à mesure des jours travaillés d'ici au 29 avril, à raison de 15 euros par jour ouvrable. Cet accord de reprise n'aborde ni les conditions de la fermeture de l'usine, toujours prévue après le mois d'avril, ni les licenciements qui s'en suivront. Ces points cruciaux seront discutés lors des négociations qui vont démarrer dans le cadre

du très mal nommé plan de sauvegarde des emplois (PSE).

Bien conscients de n'avoir encore rien obtenu sur l'essentiel mais ne pouvant tenir indéfiniment sans salaire, les ouvriers ont seulement suspendu la grève. Ils sont d'ores et déjà fiers d'avoir relevé la tête et de s'être adressés à la population. Ils doivent débrayer de nouveau le 30 mars, jour où la direction dévoilera ce qu'elle met dans son PSE.

Correspondant LO



• Centre des apprentis du Bâtiment - Clermont-Ferrand

Grève contre des licenciements

Lundi 7 mars, le personnel du Centre des apprentis du bâtiment de Clermont-Ferrand a appris que, pendant la semaine de congés, trois salariés avaient reçu une lettre de licenciement pour motif économique. Choqué, il a immédiatement cessé le travail.

Le premier travailleur visé est un ouvrier d'entretien à deux ans de la retraite. Le second est formateur en mathématiques, à qui on a imposé des CDD, puis un CDI à temps partiel, et le salaire amputé qui va avec, et cela dure depuis quatre ans. Enfin le troisième est un cadre, adjoint à la direction depuis vingt ans, qui est représentant syndical FO et conseiller prud'homal.

Depuis quelques mois, la direction du CFA prétend que le déficit budgétaire de l'établissement est colossal. La seule solution, selon elle, est de tailler dans la masse salariale. La crise économique et la baisse du nombre d'apprentis

seraient, soi-disant, à l'origine de ce déficit énorme. Pourtant, il correspond à seulement 5% du budget annuel. Les effectifs d'apprentis sont passés de 950 jeunes en 2008 à 750 actuellement, comme en 2005. Mais le personnel pour les encadrer est moins nombreux qu'à l'époque.

Dans tous les cas, nous ne sommes pas responsables de la situation et donc nous ne voulons pas perdre notre emploi.

Le Conseil régional d'Auvergne et le CCCA (comité central de coordination de l'apprentissage dans le BTP, association qui récolte nationalement des fonds pour l'apprentissage dans le bâtiment) diminuent leur subvention. La taxe d'apprentissage, directement versée par les entreprises, baisse également.

En revanche, ce qui ne diminue pas, ce sont les aides du Conseil régional versées aux entreprises qui reçoivent des

apprentis. Aucun sacrifice n'est demandé aux patrons qu'il faut « aider » pour qu'ils puissent faire travailler des jeunes.

Une commission de prétendus experts préconise une seule solution, licencier du personnel, et ce même Conseil régional, avec un président socialiste, n'y voit pas d'inconvénient.

Le gouvernement, lui, vient de créer un ministère de l'Apprentissage avec Nadine Morano, fraîchement nommée, qui dit vouloir faire passer le nombre d'apprentis de 600 000 à 800 000 en 2015 et qui ne ménage pas la publicité pour vanter les bienfaits de l'apprentissage.

Alors personne ne comprend pourquoi il faudrait moins de personnel pour encadrer correctement des apprentis.

Tous les grévistes ont assisté au Comité d'entreprise, mardi 8 mars, en étant témoins de la mauvaise foi, de l'incompétence

et du mépris de ces patrons du bâtiment. Par exemple, il a été demandé, entre autres, qui va tondre les pelouses si l'ouvrier d'entretien n'est plus là- ? La réponse géniale a été : « Eh bien, on laissera pousser l'herbe, on mettra des moutons et on fera un méchoui tous ensemble ! »

Nous sommes allés manifester devant le siège de la Fédération française du bâtiment pendant les entretiens de nos trois camarades, le lendemain, avec le soutien de syndicalistes CGT et FO. Les médias ont assez bien relayé notre grève. La suite se prépare puisque la direction menace d'aller jusqu'à la cessation de paiement et au redressement judiciaire si nous n'acceptons pas ces premiers licenciements. Mais face au chantage, nous restons mobilisés pour faire annuler ces licenciements, avec d'autres actions et notamment une autre journée de grève.

Correspondant LO

• Eurostamp Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle)

La direction cède en quelques heures

Il n'a fallu que quelques heures aux travailleurs de l'usine d'emboutissage Eurostamp de Villers-la-Montagne, près de Longwy, pour faire reculer leur direction au sujet des salaires. Avec un argument convaincant : la grève illimitée de toute l'usine.

Lundi 7 mars, l'intersyndicale CGT, CFDT, CFTC et FO – qui revendiquait une augmentation de 70 euros – avait quitté les négociations salariales devant les propositions ridicules de la direction : 0,3 % de hausse en septembre.

Le poste d'après-midi a débrayé à 100 %, suivi par celui de nuit. Vers minuit, la direction se décidait à lâcher les 70 euros pour tous, sauf les cadres qui, eux, ont des augmentations individuelles. Contactée par la presse pendant le conflit, la direction était aux abonnés absents, expliquant juste, à la fin de la grève : « Passons à autre chose ».

Le recul de la direction a été ressenti comme une victoire par les travailleurs, qui ont connu des plans de suppression d'emplois à répétition – 90 emplois supprimés l'an dernier. Ils ne sont plus aujourd'hui que 350, dont une centaine d'intérimaires.

Si la direction a cédé si vite, c'est que la grève menaçait de mettre à l'arrêt l'usine voisine Sovab à Batilly. Eurostamp est le fournisseur exclusif de tous les ouvriers (les portes) équipant le Master fabriqué à la Sovab pour Renault. Et en ce moment, la Sovab est débordée de commandes et ne pouvait pas se permettre de laisser la grève s'installer chez Eurostamp.

Le patron a été pris au piège de la production dite « juste à temps », sans stocks intermédiaires, où elle a besoin tout de suite des pièces venant du fournisseur. Et les travailleurs ont démontré que, même moins nombreux, leur force réside dans leur détermination à ne pas subir.

Étienne HOURDIN

• Air France DGI – Orly-Villeneuve-le-Roi

Une claque ouvrière au patron et aux « syndicalistes » de collaboration

Les élections de délégués du personnel aux ateliers d'Orly-Nord et à l'usine voisine de Villeneuve-le-Roi (3 700 travailleurs) ne sont pas un succès pour la direction. À qui en aurait douté, il suffisait de voir la tête que faisaient les ARH (responsables de la direction du personnel) à l'annonce des résultats ! Une défaite que partage la direction de la CGT Air France.

Il y a un an, en effet, elle a choisi d'exclure les animateurs de la CGT locale, et finalement de perdre cette section syndicale, plutôt que de voir contester, de l'intérieur du syndicat, sa politique de collaboration la moins conflictuelle possible avec la direction de l'entreprise. Mal lui en a pris. Non seulement elle n'a pu réduire au silence ses contestataires, mais un grand nombre de travailleurs vient d'approuver ceux-ci en votant pour eux.

Air France a tout fait pour aider la CGT nationale à écarter ses « empêcheurs de négocier en rond », puis pour tenter de les priver des moyens d'intervenir dans les ateliers et hangars aux côtés des travailleurs. Malgré tout, les « dissidents »

ont su regrouper au sein d'une section CGTU (Collectif général des travailleurs unitaires) la quasi-totalité des syndiqués CGT, que la politique et les méthodes des bureaucrates du syndicat risquaient de démorraliser et d'éloigner de l'activité syndicale.

Ne pouvant encore se présenter aux élections sous sa propre bannière, du fait de la loi, CGTU avait négocié avec le syndicat Sud Aérien de faire liste commune aux scrutins des délégués du personnel et des délégués au Comité d'entreprise.

Résultat : la CGT « officielle » s'effondre, Sud-CGTU

arrivant largement en tête. Dans le collège ouvriers et jeunes embauchés, la direction de la CGT passe à 9,94 % des voix (contre 35,20 % en 2007) et n'a plus d'élus, tandis que Sud-CGTU obtient 42,69 % et trois des cinq postes de délégués du collège. Une progression due surtout à l'apport des militants CGTU car, en 2007, Sud seul ne réalisait que 14,57 %. Chez les techniciens, où Sud-CGTU passe de 13,42 % à 34,87 % de suffrages, en doublant le nombre de ses élus, la CGT nationale chute de 29,30 % à 13,67 % et n'a que deux élus contre six en 2007. Chez les cadres, la CGT « de

collaboration » perd la moitié de ses voix et son seul élu, 7,39 % des votants se portant sur Sud-CGTU.

Air France et le bureau national CGT croyaient s'être débarrassés de militants attachés à la défense des intérêts des travailleurs : ils en sont pour leurs frais. Non seulement tous les anciens délégués CGT exclus vont retrouver un mandat, mais d'autres de leurs camarades ont été élus. Une victoire pour les travailleurs d'Orly-Nord et de Villeneuve qui ne se sont pas privés de dire leur satisfaction de ce résultat.

Correspondant LO



Après les élections de délégués

Le 4 mars ont eu lieu les élections de délégués du personnel et au Comité d'entreprise à Air France. Cela concernait 56 000 salariés, répartis sur de nombreux sites et exerçant des métiers variés, avec parfois des collèges électoraux distincts : personnel navigant commercial (hôtesse et stewards) ou technique (pilotes), personnel au sol « industriel » (ouvriers, techniciens de la DGI) ou commercial (employé notamment dans les aéroports), ouvriers et bagagistes d'escale, techniciens de piste, etc.

Tous secteurs et métiers confondus, une même grande tendance se dégage pour les deux scrutins. Il s'agit d'un recul de la CGT (- 3,5 %), bien qu'elle reste le premier syndicat de l'entreprise avec 18 % des voix, et d'une progression de l'UNSA, qui passe de 8,4 % en 2007 à 15,2 %, il est vrai après avoir absorbé entre-temps le syndicat corporatiste des mécanos-avion, SNMSAC. FO et la CGC, elles aussi alliées à des syndicats corporatistes, obtiennent entre 15,5 et 16,5 %. Tandis que la CFDT recule de

6,5 %, Sud Aérien progresse de 3 % à l'échelle de toute la compagnie, atteignant 8,5 %.

C'est dans le secteur des 9 200 ouvriers et des techniciens de la DGI qu'il y a eu le plus de changement. L'UNSA y prend la première place (avec plus de 25 % des suffrages), suivi de Sud (20 %), tandis que la CGT régresse du premier au troisième rang.

La forte progression de Sud parmi le personnel de la DGI doit beaucoup à la situation particulière (voir article ci-contre) d'Orly, où la direction

de la CGT avait voulu museler des délégués CGT appréciés de leurs camarades de travail. C'est la présence de ces militants sur des listes avec Sud Aérien qui a fait décoller les scores de ce syndicat. Même chose au Bourget (700 travailleurs) où la direction de la CGT avait dissous une autre section locale, trop combative à son goût.

Dans certains secteurs ouvriers, tel celui qui englobe entre autres les bagagistes de Roissy 2, la CGT progresse de 1 200 à 1 800 suffrages. Mais c'est une exception. Ailleurs, comme parmi les 4 500 travailleurs de la Maintenance à Roissy (DGI), des responsables de la CGT, qui là aussi a reculé en voix et en sièges, ont reconnu qu'ils payaient le fait de ne plus assurer de réelle présence militante de leurs délégués parmi les travailleurs d'atelier.

Une semaine après ce scrutin, la direction de la CGT a publié un tract sur la DGI qui « prend acte du vote des salariés » et dit que « notre organisation porte une responsabilité évidente (dans) ce revers électoral ». Mais elle ne remet pas en cause sa politique de collaboration avec le patron, que réprouvent les travailleurs les plus combattifs et les plus conscients, mais qui ne lui gagne pas pour autant l'oreille des salariés peu conscients et démoralisés. Tant qu'à faire, ces derniers préfèrent encore voter pour l'UNSA et pour les syndicats corporatistes. La progression de ces derniers chez Air France n'en souligne que plus la nécessité qu'existent des organisations et des militants qui défendent à nouveau parmi les travailleurs les idées de lutte de classe.

Correspondant LO

• Tobler – Louvres (Val-d'Oise)

La direction lâche 75 euros pour tous

Dans cette entreprise moyenne près de Roissy, un mouvement de protestation a réussi à arracher une augmentation de salaire uniforme de 75 euros brut, soit environ 60 euros net.

Tobler est une entreprise de métallurgie de 84 salariés, dont une trentaine d'ouvriers, spécialisée dans la fabrication de mandrins et systèmes de serrage, essentiellement pour l'industrie automobile. Elle appartient aujourd'hui au groupe japonais Mori Seki, un des premiers constructeurs de machines-outils au monde. Après une année blanche, sans augmentation du tout, la direction ne voulait donner que 1 % d'augmentation générale et 1,5 % en individuelles, en insistant sur le fait que cela ne concernerait que certains cas dits « exceptionnels ». Non seulement ce n'était pas grand-chose, mais c'était le « diviser pour régner ».

Finalement cela s'est retourné contre elle, et a mis tout le monde d'accord. Nous, c'est 100 euros que nous voulions. Après deux rassemblements appelés par le syndicat CGT de l'entreprise, qui ont duré plus d'une heure et réuni la quasi-totalité du personnel, bureaux et ateliers mêlés, craignant une véritable grève, la direction a fini par lâcher 75 euros uniformes. Même si cela ne faisait pas le compte, beaucoup disaient : « 75 euros, c'est la première fois que nous avons une telle augmentation. »

Chacun a vu que, quand on se bat tous ensemble, on peut se faire respecter. Et cela paye, au sens propre du terme. C'est de bon augure pour l'avenir.

Correspondant LO

• Logement

Il faut interdire les expulsions locatives

Comme chaque année, la fin de la trêve hivernale, qui intervient le 15 mars au soir, fait peser une lourde menace sur les locataires les plus en difficulté pour ne pas avoir payé leur loyer.

À partir de cette date, les décisions d'expulsions prises par la justice peuvent être exécutées, y compris avec intervention de la police. Selon le ministère de la Justice, en 2009, 106 488 décisions ont été prononcées et 10 600 ont été appliquées par des forces de police. De nombreuses autres n'ont pas nécessité cette intervention, parce que les familles avaient quitté leur foyer avant que

viennent frapper à leur porte l'huissier ou les policiers. Et ces chiffres, déjà scandaleusement élevés, seraient très inférieurs à la réalité, selon la Fondation Abbé-Pierre.

Face à cette situation, chaque année aussi un certain nombre de maires, principalement du PCF, prennent des arrêtés pour interdire les expulsions sur leur commune. C'est le cas en Seine-Saint-Denis (à Bobigny, Saint-Denis, La Courneuve, Stains, Saint-Ouen, etc.) ou dans le Val-de-Marne, à Bonneuil en particulier. Ils le font en dénonçant une loi qui contribue à enfoncer des familles qui ont déjà la tête sous l'eau, qui « sont de bonne foi

(...) se serrent la ceinture, mais à un moment, (...) n'y arrivent plus et accumulent les dettes », ainsi que l'expliquait Patrick Douet, le maire communiste de Bonneuil.

Les maires savent que leurs arrêtés municipaux restent impuissants face à la loi. Ils sont d'ailleurs systématiquement cassés par le tribunal administratif. Mais ils mettent ainsi des bâtons dans les roues de la machine à jeter des personnes à la rue et permettent parfois de trouver des solutions, du moins de gagner du temps, quelques semaines importantes pour ceux qui risquent de se retrouver sans abri.

Le gouvernement et les

ministres successifs du Logement nous resservent des discours sur leurs prétendues solutions à la crise du logement, avec une loi comme celle du « droit au logement opposable » (Dalo) par exemple, ou les aides aux locataires notoirement insuffisantes et données au compte-gouttes. Pourtant le scandale de ces expulsions continue, alors qu'il serait nécessaire de les interdire immédiatement.

Les constructions sociales sont insuffisantes, sans que le gouvernement prenne des mesures sérieuses pour construire et faire construire, et la crise du logement s'éternise et même s'approfondit. Alors que le chômage continue de grimper, que

les revenus stagnent, les loyers, y compris dans le domaine social, atteignent, eux, des niveaux tels que de nombreuses familles ne peuvent plus payer. Interdire les expulsions locatives, bloquer les loyers, entamer un programme de constructions, de bonne qualité, à bon marché, massif, voilà les mesures de première urgence qu'il faudra imposer. Un toit est un droit élémentaire, dont personne ne devrait être privé. Mais pour l'imposer, la mobilisation de la population est indispensable. Il n'y a qu'elle qui soit susceptible de mettre en échec propriétaires et gouvernants.

Lucienne PLAIN

• Procès de l'incendie du boulevard Vincent-Auriol

Les victimes n'ont droit qu'à une parodie de justice

Les audiences du procès consacré à l'incendie du boulevard Vincent-Auriol à Paris, du 25-26 août 2005, qui avait fait 17 morts dont 14 enfants, ont été menées de manière indigne et scandaleuse.

Alors que, pour d'autres catastrophes importantes, on assiste ordinairement à des procès qui durent plusieurs jours, voire plusieurs semaines, cette fois-ci tout devait tenir en deux demi-journées. Avec par-dessus le marché des micros qui ne fonctionnaient pas et qui ont imposé un transfert de salle d'audience.

À l'origine du drame il y a eu, en 1992, l'installation de familles qui ne trouvaient plus à se loger. Elles avaient précédemment occupé le chantier voisin de la Grande Bibliothèque, alors en construction, sur le quai de la Gare, à Paris dans le 13^e arrondissement.

Ni l'État, ni la Ville, ni la Préfecture de police, ni personne ne savait comment « se débarrasser » de ces familles. En fin de compte, la solution trouvée fut de réquisitionner, par la préfecture, un immeuble appartenant à La Poste, immeuble inoccupé et insalubre. La solution était censée n'être que provisoire.

Et pour se « débarrasser » encore davantage du problème, la gestion de l'immeuble fut confiée à l'association France Euro Habitat (Freha) dépendant de l'association caritative Emmaüs. Les autorités, après être parvenues ainsi à « refiler le bébé » à quelqu'un d'autre, s'en sont ensuite lavé les mains.

L'immeuble étant insalubre et habité par de nombreux enfants, la présence de peintures au plomb sur les murs posait de façon aiguë le problème du saturnisme. Pour y remédier, la Freha entreprit divers travaux, et en fin de compte le

recouvrement des murs par des panneaux en contreplaqué. Personne, aucune autorité n'a alors posé le problème du danger d'incendie. D'ailleurs, qu'aurait-il fallu faire ?

Le problème est que le relogement promis n'a jamais eu lieu. Le provisoire s'est éternisé jusqu'à ce que, dans la nuit du 25 au 26 août 2005, le feu se déclare dans le local où étaient entreposées les poussettes des enfants. Il s'est communiqué au contreplaqué et une partie de l'immeuble a rapidement brûlé, causant 17 victimes.

Selon la police, l'incendie était criminel, mais on n'a jamais retrouvé le ou les incendiaires. Mais les a-t-on vraiment cherchés ?

Du coup, dans cette affaire, sont poursuivies l'association Freha ainsi que l'entreprise qui a posé les contreplaqués, mais ni l'État, ni la Préfecture, ni la Ville.

Il faut rappeler que, dans la même période, deux autres incendies ont eu lieu à Paris dans des habitats de ce genre, rue du Roi-Doré (sept morts dont quatre enfants) et à l'hôtel Paris-Opéra (25 morts dont onze enfants). Et dans tous les cas il y avait des familles logées dans des conditions indignes et dangereuses, et des autorités qui se moquaient bien du sort des populations pauvres réduites à vivre là.

Les proches des victimes, qui se sont portés parties civiles au procès, ont dénoncé cette mascarade. Le procès, prévu pour deux demi-journées, et qui finalement a dû être reporté – à une date inconnue – était une sorte de couronnement, témoignant de la légèreté de la justice – et pas seulement elle – s'agissant de juger une affaire dans laquelle sont morts 17 immigrés.

André VICTOR

• Hôpital Beaujon - Clichy (Hauts-de-Seine)

Les secrétaires ne se laissent pas faire, la justice leur donne raison

Dans bien des hôpitaux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, les directions sous-traitent les comptes-rendus médicaux et opératoires à des entreprises privées. Autrement dit, après que les médecins ont dicté ces comptes rendus sur un dictaphone, l'enregistrement est transmis à ces entreprises pour qu'elles se chargent de les remettre par écrit... Parfois avec des erreurs car elles ne sont pas en contact direct avec le médecin. Ainsi, pour éviter d'embaucher des secrétaires médicales, voire en réduire l'effectif, l'AP introduit des risques d'erreurs, qui peuvent avoir des conséquences graves, et la dégradation de la confidentialité.

À Beaujon, les secrétaires se sont mobilisées contre

une telle pratique. Puis, par l'intermédiaire du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, elles ont mandaté un cabinet d'expertise indépendant pour prouver que le projet remettrait profondément en cause leurs conditions de travail. La direction de Beaujon a attaqué en justice ce recours à l'expertise. Le 17 septembre 2010, le tribunal de Nanterre lui a donné tort et a confirmé la validité de l'expertise. Mais la direction de Beaujon a fait appel. Et c'est finalement le 2 mars dernier que la cour d'appel de Versailles a confirmé la validité de l'expertise.

La direction de cet hôpital aurait pu tout simplement écouter les secrétaires et tenir compte de leur avis.

Correspondant LO

